



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC

DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

ET ASSIMILÉS

2021

Table des matières

Liste des Figures.....	3
Liste des Tableaux.....	4
SYNTHESE INTRODUCTIVE	5
1. Territoire desservi.....	6
2. Bilans des charges et des recettes	8
2.1. Charges.....	8
2.2. Recettes	11
3. Actions de prévention.....	13
3.1. Vente de composteurs.....	13
3.2. Autres actions de prévention.....	13
4. Flux de Déchets	14
4.1. Déchets Ménagers Résiduels	14
4.1.1. Organisation du service.....	14
4.1.2. Données techniques.....	14
4.1.3. Données financières.....	18
4.2. Collecte selective	21
4.2.1. Organisation du service.....	21
4.2.2. Données techniques.....	21
4.2.3. Données financières.....	29
4.3. Déchèteries	31
4.3.1. Organisation du service.....	31
4.3.2. Données techniques.....	31
4.3.3. Données financières.....	33
5. Bilan technique du service	36
5.1. Evolution des tonnages collectés.....	36
5.2. Comparaison à d'autres territoires	36
6. Bilan financier du service	38
6.1. Couverture des charges par les produits	38
6.2. Coûts aidés par flux de déchets	39
6.3. Comparaison à d'autres territoires	41
CONCLUSION ET PERSPECTIVE.....	42

Liste des Figures

Figure 1 : Carte du territoire (populations au 1er janvier 2017)	6
Figure 2 : Répartition des amortissements.....	9
Figure 3: Evolution des coûts d'investissement de 2018 à 2021	9
Figure 4 : Coût et répartition des charges	10
Figure 5: Evolution des charges de 2019 à 2021.....	10
Figure 6 : Répartition des recettes.....	11
Figure 7: Evolution des recettes de 2019 à 2021.....	11
Figure 8: Evolution du ratio de collecte des DMR.....	16
Figure 9: Répartition des flux de DMR selon leur traitement.....	17
Figure 10 : Répartition des coûts des DMR.....	18
Figure 11: Evolution des coûts (TTC) des DMR	18
Figure 12: Comparaison du coût aidé de la gestion des DMR	19
Figure 13 : Répartition des recyclables collectés en points d'apport volontaire.....	22
Figure 14: Evolution des tonnages collectés des flux de recyclables secs.....	22
Figure 15: Evolution du ratio de collecte du verre.....	23
Figure 16: Evolution du ratio de collecte des papiers et emballages	23
Figure 17 : Caractérisation des emballages en 2021	24
Figure 18 : Evolution du taux moyen de refus de tri des emballages.....	25
Figure 19 : Evolution du taux moyen de refus de tri des papiers de 2012 à 2021	26
Figure 20 : Répartition des coûts des recyclables.....	29
Figure 21: Evolution des coûts (TTC) des recyclables	29
Figure 22: Evolution des coûts aidés des papiers et emballages	30
Figure 23: Evolution du ratio de collecte de la déchèterie communautaire	32
Figure 24 : Répartition des coûts de la déchèterie communautaire	33
Figure 25: Evolution des coûts (€TTC) de la déchèterie communautaire.....	33
Figure 26: Evolution du coût aidé de la déchèterie communautaire	34
Figure 27 : Evolution des ratios kg/hab. entre 2017 et 2021.....	36
Figure 28: Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €TTC/habitant)	38
Figure 29 : Recouvrement des charges par les produits pour chaque flux.....	39
Figure 30: Répartition des coûts aidés en €HT/hab. par flux.....	39
Figure 31: Répartition des coûts aidés en €HT/tonne par flux	39
Figure 32 : Evolution des coûts aidés en €HT/tonne	40
Figure 33 : Evolution des coûts aidés en €/hab.	40

Liste des Tableaux

Tableau 1. Indicateurs clés.....	5
Tableau 2 : Evolution de la population SINOE entre 2020 et 2021	7
Tableau 3: Evolution du nombre de foyers inscrit entre 2020 et 2021	7
Tableau 4 : Détails des coûts des contrats avec les prestataires du service.....	8
Tableau 5 : Gestion des ordures ménagères résiduelles	14
Tableau 6 : Répartition des jours de collecte pour le territoire Seille et Grand Couronné	14
Tableau 7 : Comparaison population et foyers entre les secteurs du territoire	15
Tableau 8: Répartition des levées annuelles	15
Tableau 9 : Population desservie en 2021 et tonnages annuels correspondant.....	15
Tableau 10: Comparaison des ratios de DMR de 2019 à 2020 en fonction du secteur.....	16
Tableau 11: Comparaison des coûts aidés entre les secteurs du territoire.....	19
Tableau 12 : Organisation de la collecte sélective des recyclables secs	21
Tableau 13 : PAV en 2021 par flux de déchets	21
Tableau 14 : Comparaison des coûts aidés entre les flux de recyclables	30
Tableau 15 : Tonnages collectés par flux de déchèterie en 2021.....	31
Tableau 16: Comparaison des coûts aidés entre les deux types de déchèterie	34
Tableau 17 : Comparaison des ratios en kg/hab. à d'autres territoires	37
Tableau 18 : Couverture des charges par les produits	38
Tableau 19 : Comparaison du coûts aidés en €HT/hab. à d'autres territoires	41

SYNTHESE INTRODUCTIVE

La compétence « déchets » de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné gère la pré-collecte (opération précédant le ramassage des déchets comme l'attribution des bacs), la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries).

La Communauté de Communes présente des différences de traitement en fonction des anciens territoires (à la suite d'une fusion en 2017), historiquement une partie en régie et l'autre partie en prestation.

Tableau 1. Indicateurs clés

INFORMATIONS CLÉS	INDICATEURS 2021	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2020
TERRITOIRE DESSERVI	18 809 habitants ¹	- 1%
RÉPARTITION DES COMPÉTENCES	Régie et prestation	Régie et prestation
PRÉVENTION DES DÉCHETS	74 composteurs vendus	+ 10 %
TONNAGES COLLECTÉS, TOUS FLUX CONFONDUS hors gravats	8 179 tonnes, 435 kg/hab.	+ 8 %
Déchets Ménagers Résiduels (DMR)	124 kg/hab.	0%
Verre	47 kg/hab.	+ 2 %
Recyclable hors verre (Papiers + emballages)	60 kg/hab.	+ 7 %
Déchèterie en convention hors gravats	165 kg/hab. concerné	+ 32 %
Déchèterie communautaire hors gravats	252 kg/hab. concerné	+ 6 %
STRUCTURE DU COÛT (€HT)	73 €/hab. 92 % de couverture des charges par les produits	71 €/hab. 81% de couverture des charges par les produits
COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS		
Ordures ménagères résiduelles (€HT)	38 €/hab.	+ 9 %
Verre (€HT)	2.7 €/hab.	+ 30 %
Recyclables hors verre (€HT)	6.1 €/hab.	-14 %
Déchèteries (€HT)	27 €/hab.	0 %
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 31.5% de la RI - Cartes d'accès à la déchèterie communautaire 	

¹ Population SINOE (outil d'analyse concernant les déchets ménagers, destiné aux collectivités territoriales). Elle se base sur la population communale INSEE, avec une réévaluation tous les ans. Cette réévaluation annuelle peut créer une différence avec les populations INSEE publiées.

1. Territoire desservi

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des collectivités suivantes :

- ✓ Communauté de Communes de Seille-et-Mauchères, créée le 1^{er} janvier 1999 (20 communes, Secteur Nord)
- ✓ Communauté de Communes du Grand Couronné, créée au 1er janvier 2003 (19 communes, Secteur Sud)
- ✓ SIVOM de Natagne et Chantereine, crée le 21 novembre 1994 (3 communes, Secteur Chantereine)

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné regroupe 42 communes de la région Grand Est (Figure 1).

Le territoire Seille et Grand Couronné se situe entre Nancy et Metz, à l'Est du Sillon Mosellan, au sein d'un espace dynamique, tout en conservant un caractère rural.



Figure 1 : Carte du territoire (populations au 1er janvier 2017)

Les populations utilisées dans la suite de ce document, notamment dans le calcul des ratios par habitant, sont les populations SINOE (outil d'analyse en ligne concernant les déchets ménagers, destiné aux collectivités territoriales). La population SINOE se base sur la population communale INSEE, avec une réévaluation tous les ans. Cette réévaluation annuelle peut créer une différence avec les populations INSEE publiées.

La population de la collectivité est en légère baisse (Tableau 2). L'habitat est de type rural dispersé.

Tableau 2 : Evolution de la population SINOE entre 2020 et 2021

	Population SINOE	Évolution
2020	18 929 habitants	-1 %
2021	18 809 habitants	

9 124 foyers ont été répertoriés dont **8 363** foyers de particuliers et **583** professionnels. Le reste des foyers comprend les administrations (153) et les associations (25).

Le nombre de foyers inscrit au service de gestion des déchets est en augmentation par rapport à 2020 :

Tableau 3: Evolution du nombre de foyers inscrit entre 2020 et 2021

	Nombre de foyers	Evolution
2020	8 862	+ 3%
2021	9 124	

Le passage en cartes d'accès à la déchèterie communautaire a permis d'identifier de nombreux foyers non déclarés et beaucoup de mouvement de déménagement et emménagement ont eu lieu en conséquence de la crise sanitaire.

2. Bilans des charges et des recettes

2.1. Charges

2.1.1. Marchés des prestations en cours

Les marchés publics avec les prestataires de collectes et de traitement ont débuté le 1^{er} janvier 2018 pour une durée maximale de 4 années. Les montants présentés (Tableau 4) peuvent varier suivant les tonnages effectifs et le cours des prix de rachats des matériaux.

Tableau 4 : Détails des coûts des contrats avec les prestataires du service.

Prestataires	Type contrat	Montant annuel 2021 TTC
ONYX VEOLIA	- Pré-collecte et collecte des DMR ² secteur sud	196 837.29 €
	- Traitement des DMR secteur sud	175 494.56 €
	- Collecte et transport des recyclables (emballages et papiers) tous secteurs	211 618.83 €
PAPREC	- Traitement des recyclables (emballages et papiers)	139 286.38 €
	- Rachat des matériaux	- 30 580.86 €
MINERIS	- Collecte et transport du verre	60 018.91 €
TTM	- Traitement des cartons	2 166.4 €
	- Rachat des cartons	- 3 237.52 €
	-Traitement du polystyrène	1415 €
NANCY COMPOST	- Traitement des déchets vers	2 219.9€
LINGENHELD	- Traitement du bois	19 620.84 €
	- Traitement des gravats	6 476.68 €
DERICHEBOURG	- Rachat de ferrailles	- 13 360.07 €
SUEZ	- Traitement des déchets industriels banals	76 692.86 €
CHIMIREC	- Collecte et traitement des DMS	16 988.64 €
TOTAL CONTRATS PRESTATIONS		861 657.84 €

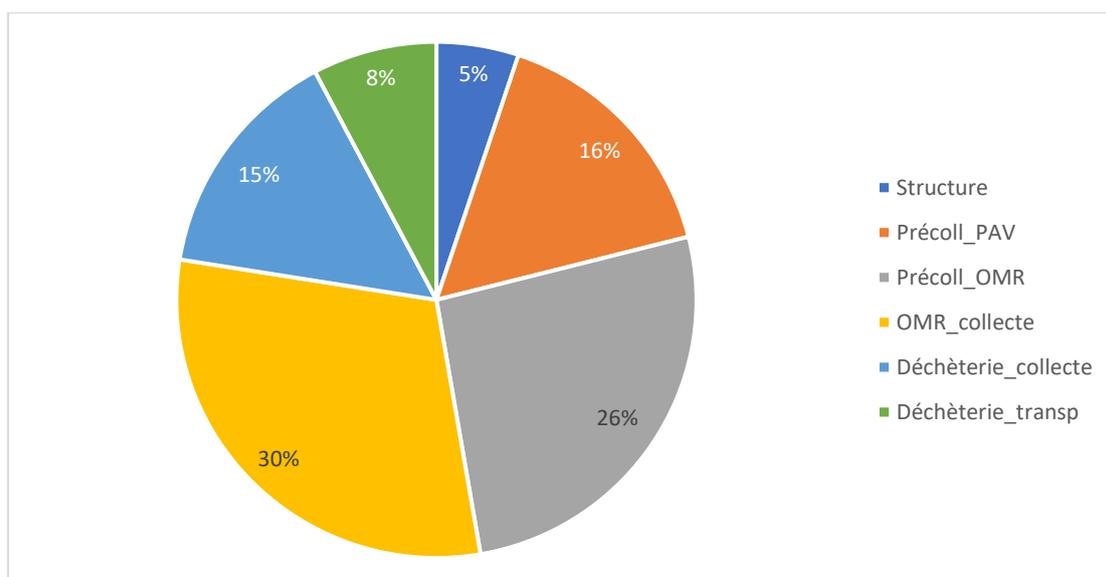
² DMR : Déchets Ménagers Résiduels

2.1.2. Investissements

Pour 2021, les investissements ont un coût total de **57 926.75 € TTC**, ils concernent :

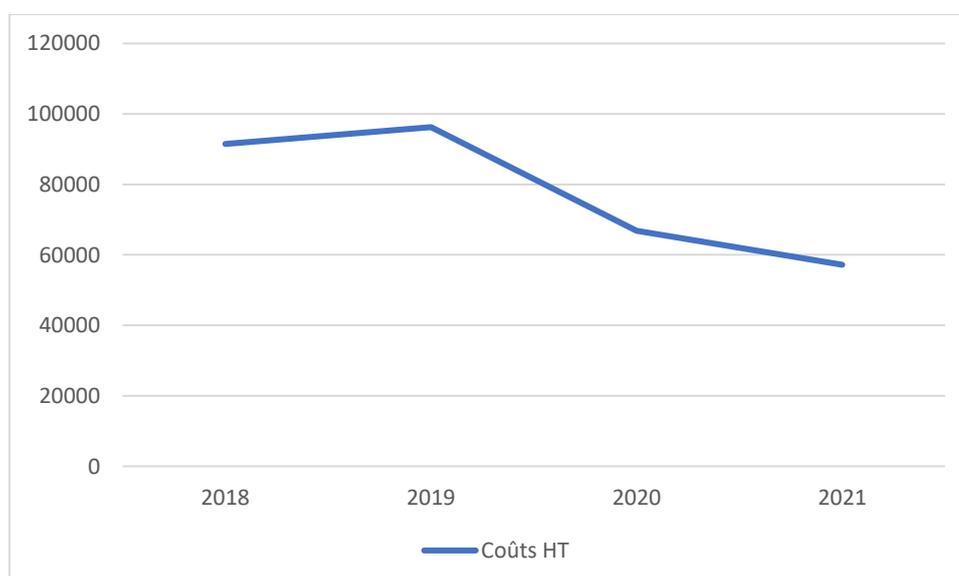
- La pré-collecte des DMR par l'achat des bacs pucés pour l'harmonisation du territoire. Ces investissements se sont faits sur plusieurs périodes depuis 2014 jusqu'en 2020 pour les derniers. Ils sont amortis jusqu'en 2027.
- La collecte des DMR par l'achat du camion de collecte (achat en 2016) qui est amorti jusqu'en 2027.
- La pré-collecte des PAV est l'achat des bornes de tri qui sont amorties jusqu'en 2022 (achat de 2014 à 2020) et l'installation de plateforme pour les PAV (en 2015) jusqu'en 2033.
- La collecte et transport en déchèterie sont les investissements pour sa mise aux normes (2020) et l'achat de benne (2020), amortis jusqu'en 2035.
- La structure par l'achat du logiciel de gestion des usagers STYX (de 2018 et amorti jusqu'en 2022) et ses formations.

Figure 2 : Répartition des amortissements



En 2021, des investissements importants se sont terminés : l'extension de la déchèterie et la construction de plateforme pour les points tris. Ainsi malgré les nouveaux investissements pour la déchèterie (12 865€HT), le coût de ces derniers sont moins élevés que l'année précédente (21 270€HT).

Figure 3: Evolution des coûts d'investissement de 2018 à 2021



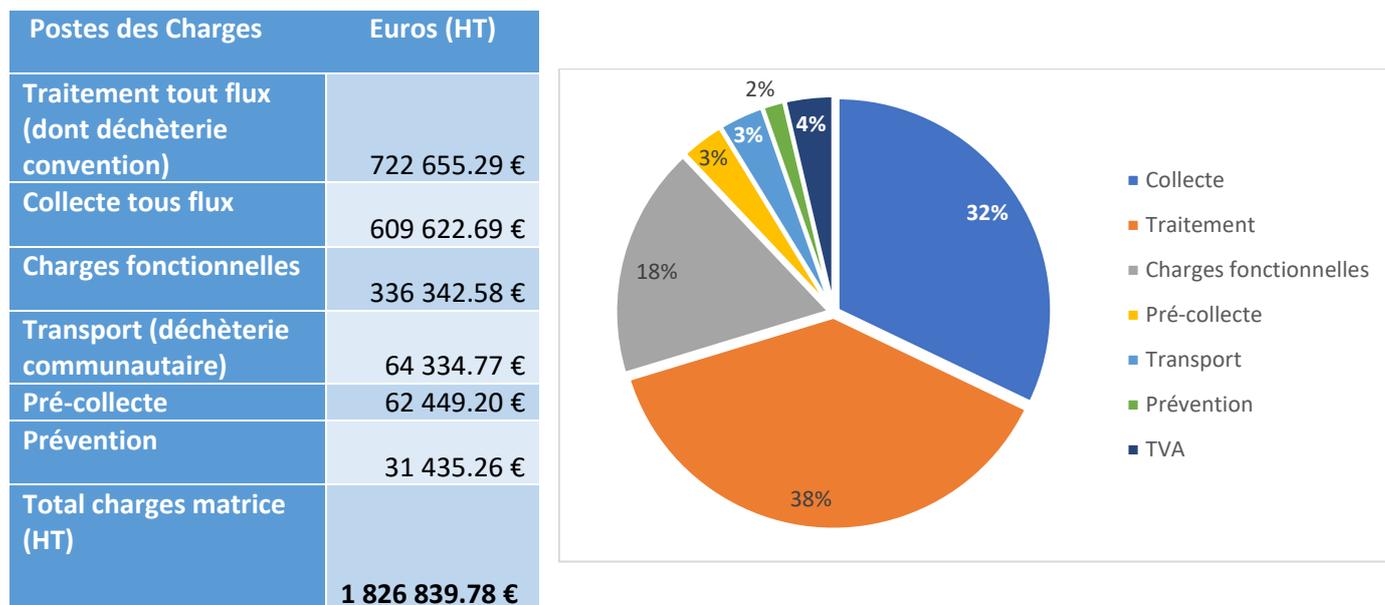
Depuis 2018, le coût des investissements diminue malgré de nouveaux investissements qui ont commencé en 2021 comme la mise aux normes de la déchèterie.

2.1.3. Nature des charges

Le coût total des charges pour 2021 est de **1,83M€HT**.

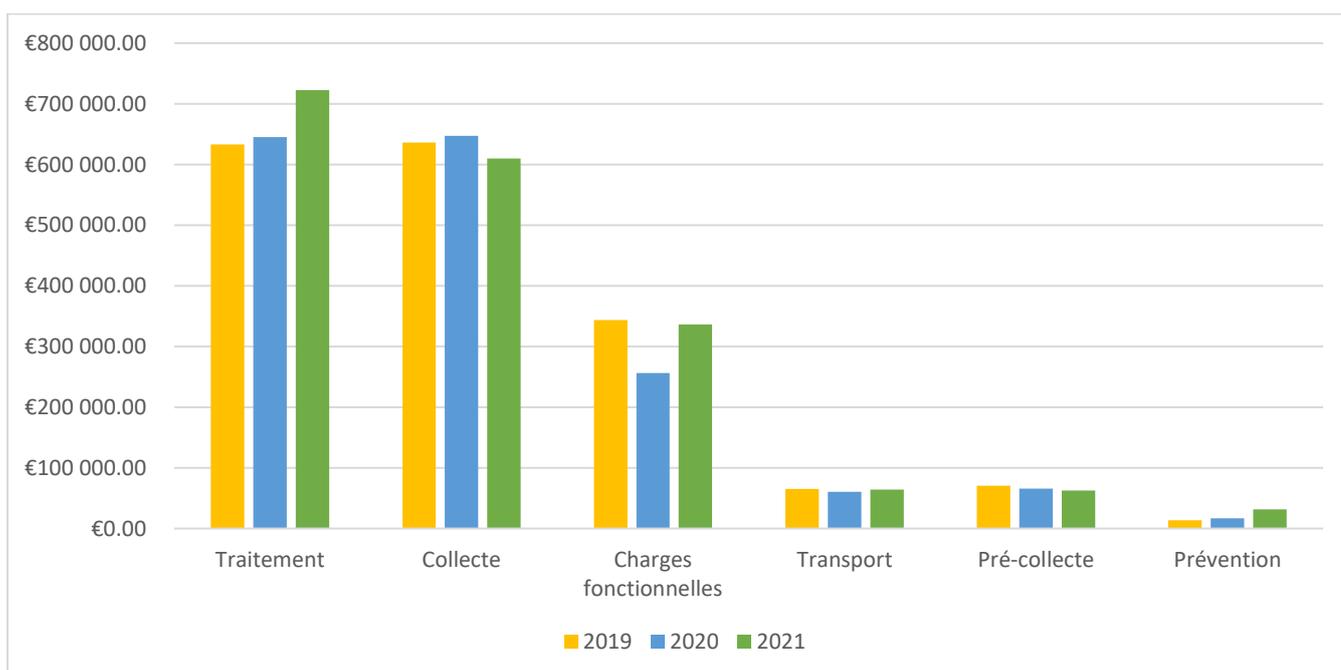
Dans le détail, ce sont les charges de traitement qui ont le coût le plus élevé suivies de près par les charges de collecte (DM et PAV) (Figure 4).

Figure 4 : Coût et répartition des charges



Les charges fonctionnelles correspondent aux charges de structure (par exemple : frais de gestion et de facturation des usagers) et de communication.

Figure 5: Evolution des charges de 2019 à 2021



Par rapport aux années précédentes, le coût de traitement a fortement augmenté, ceci est dû principalement à l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui a vu une hausse de 48% pour l'enfouissement.

Les charges de collecte ont diminué grâce à la baisse du nombre de levées de bacs pour les OMR et à la baisse des tonnages du papier.

Les charges fonctionnelles ont augmenté en 2021 mais reste inférieure à celles de 2019. Ceci est dû principalement au fait qu'en 2020, à cause de la pandémie, aucun ambassadeur de tri et prévention n'avait été recruté. En 2021, un nouvel ambassadeur de tri et prévention a été embauché, le coût de ce poste est réparti sur les charges de communication et de prévention.

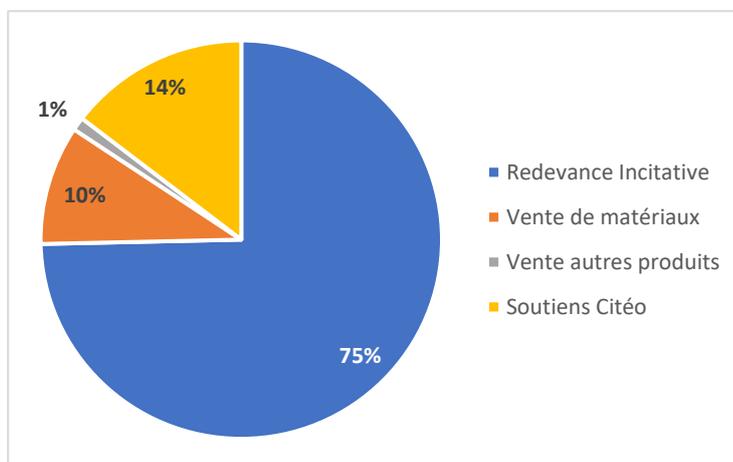
2.2. Recettes

Le total des recettes de 2021 est de **1.79M€**.

La redevance incitative est la principale source de financement du service, soit **75 %** (Figure 6) :

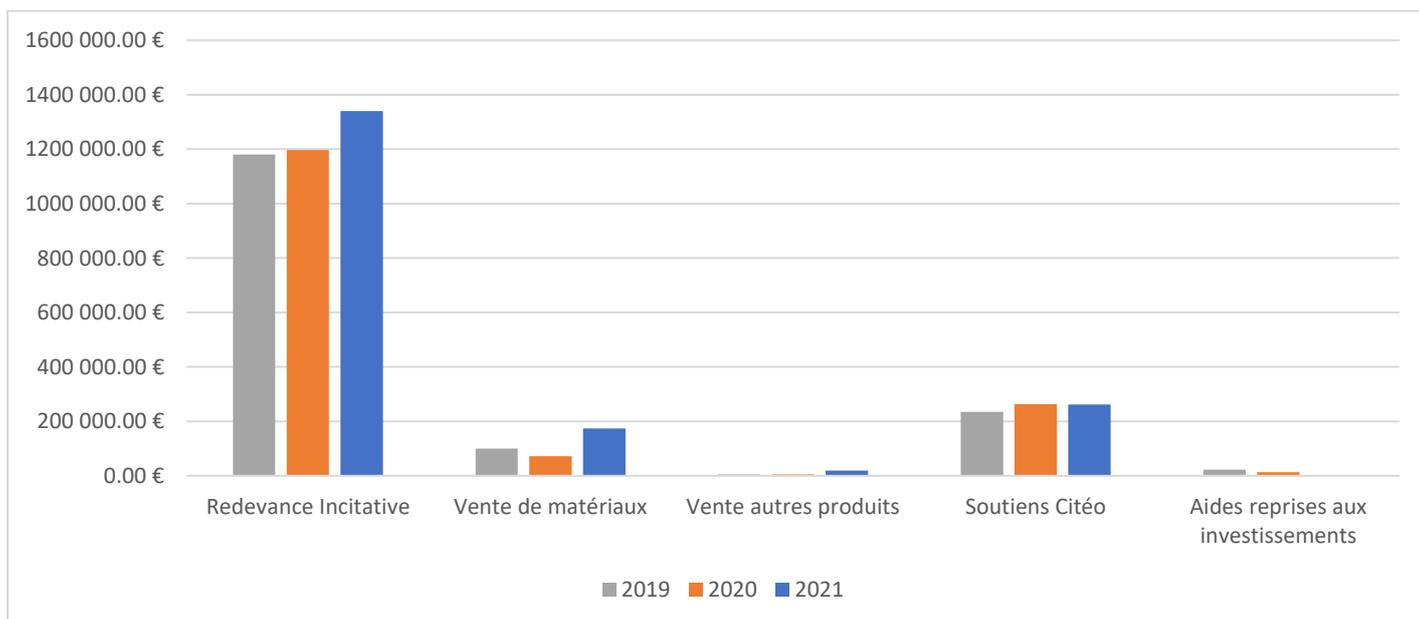
Figure 6 : Répartition des recettes

Postes des recettes	En Euros
Redevance incitative	1 340 252.04 €
<i>Dont facturation pro déchèterie</i>	10 503.9 €
Vente de matériaux Recyclables	173 778.22 €
Ventes autres produits	19 414.08 €
Soutiens Citéo <i>Au geste de tri</i>	261 906.52 €
Total Recettes	1 795 350.85 €



Afin de suivre l'évolution des charges, les recettes ont également augmenté depuis 2019, en particulier la redevance incitative (Figure 7) notamment en 2021.

Figure 7: Evolution des recettes de 2019 à 2021



Les ventes de matériaux ont augmenté en 2021 suivant les coûts de rachat correspondant (par exemple : papiers, cartons, verre). Les ventes autres produits concernent les ventes des composteurs qui ont fortement augmenté cette année.

Les soutiens perçus par Citéo sont les mêmes qu'en 2020 et sont supérieurs à ceux de 2019 grâce au passage en extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2020.

Les aides de reprises aux investissements concernent des aides pour la mise en place des bacs pucés, celles-ci se sont terminées en 2020.

3. Actions de prévention

3.1. Vente de composteurs

Une opération de promotion du compostage individuel est réalisée, en partenariat avec l'Ademe, sur le territoire depuis 2014. Elle a pour but de valoriser les fermentescibles en compost, réduisant ainsi les ordures ménagères des foyers de 30% (données ADEME).

La collectivité met en vente 2 types de composteurs à tarif avantageux : des composteurs en polyéthylènes de 400L à 32€ et des composteurs de 1 000L en bois à 40€. Ces derniers sont fabriqués par notre équipe d'insertion chaque hiver. Les commandes pour les composteurs 1000L sont prises en début d'année mais les livraisons se font plutôt au 3ème trimestre à cause des délais d'approvisionnement en bois qui peuvent prendre plusieurs mois et les délais de construction par le chantier d'insertion.

En 2021, 74 composteurs ont été vendus dont 30 composteurs de 1000L et 44 composteurs de 400L.

Le vente de composteur a totalisé une recette de **2 608€**.

La vente de composteur semble augmenter petit à petit chaque année, tout comme en 2020, 7 composteurs de plus ont été vendus par rapport à l'année précédente. En 2021, ce sont davantage des composteurs 400L qui ont été vendus mais il reste de nombreuses demandes pour les composteurs 1000L qui sont produits en nombre limité chaque année.

Les tarifs pour l'achat de bois ont augmenté et continuent d'augmenter, de ce fait, les prix de vente des composteurs a dû être revus pour l'année 2022 et il sera révisé chaque année.

3.2. Autres actions de prévention

Le service de gestion des déchets met à disposition des associations organisant des manifestations des bacs de pré-tri ainsi que des gobelets réutilisables. Les bacs et les gobelets sont rendus au service après la manifestation.

En 2021, les activités associatives ont repris doucement et ce service a été sollicité au cours de 16 événements : Brocantes, Fête du Fruits, Fêtes Nationales, Ateliers contes musicaux pour le jeune public, etc.



Bacs de pré-tris avec consignes de tri

4. Flux de Déchets

4.1. Déchets Ménagers Résiduels

4.1.1. Organisation du service

La collecte des DMR se fait en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. Une partie du territoire est collectée en régie par notre équipe technique tandis que l'autre partie du territoire est collectée en prestation. De même, le traitement de ces DMR est différent suivant le secteur du territoire (Tableau 5) :

Tableau 5 : Gestion des ordures ménagères résiduelles

TERRITOIRE	PRECOLLECTE	COLLECTE	TRAITEMENT
Secteur Nord	 Bacs pucés	Porte-à-porte Une fois par semaine En régie	Enfouissement Lesménils SUEZ
Secteur Chantereine		Porte-à-porte Une fois par semaine En prestation (ONYX VEOLIA)	Incinération Val'Ergie Ludres ONYX VEOLIA
Secteur Sud			

La collecte se fait une fois par semaine sur les communes et est répartie sur plusieurs jours pour l'ensemble du territoire (Tableau 6) :

Tableau 6 : Répartition des jours de collecte pour le territoire Seille et Grand Couronné

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Secteur Nord	Armaucourt Bey-sur-Seille Brin-sur-Seille Lanfroicourt Leyr	Grand Belleau Clémery Jeandelaincourt Sivry	Abaucourt-sur-Seille Nomeny Raucourt	Arraye-et-Han Chenicourt Eply Létricourt Mailly-sur-Seille Phlin Rouves Thezey-Saint-Martin
Secteur Sud et Chantereine	Agincourt Bouxières-aux-Chênes Bratte Dommartin-sous-Amance Eulmont Moivrons Villers-lès-Moivrons	Buissoncourt Cerville Erbéviller sur Amezule Gellenoncourt Haraucourt Lenoncourt Réméréville Sornéville Velaine-sous-Amance	Amance Champenoux Laître-sous-Amance Laneuvelotte Mazerulles Moncel-sur-Seille	

4.1.2. Données techniques

Collecte

La collecte se fait en régie pour le secteur Nord et en prestation pour le secteur Sud. Pour assurer la collecte, la régie possède un camion de type BOM³ et emploie un chauffeur et un ripeur à temps plein.

³ BOM : Camion Benne Ordures Ménagères

Le nombre d'habitants et de foyers est différent entre ces deux secteurs (Tableau 7) :

Tableau 7 : Comparaison population et foyers entre les secteurs du territoire

	Régie	Prestation	Total territoire
Population desservie	7 807	11 002	18 809
Foyers particuliers	3 539	4 824	8 363
Foyers professionnels	306	277	583
Foyers administratifs	70	83	153
Foyers associatifs	10	15	25

En 2021, **111 674** levées ont été réalisées sur l'ensemble du territoire de la CCSGC, dont 44 233 levées pour le secteur Nord et 67 441 levées pour le secteur Sud. Une baisse de 10% du nombre de levées est constatée entre 2020 et 2021. Dû aux confinements et à la crise sanitaire, l'année 2020 a réduit la production de déchets hors foyers (professionnels, loisirs). Il y avait donc plus de bacs collectés en 2020 sur le territoire de la collectivité.

Dans la part fixe de la redevance incitative facturée aux habitants, 12 levées sont facturées à l'année. Au-delà, des levées supplémentaires sont facturées suivant le tarif en vigueur.

Les résultats actuels (Tableau 8) montrent que plus de la moitié des foyers font lever leur bac moins de 12 fois dans l'année :

Tableau 8: Répartition des levées annuelles

TOTAL	Avec plus de 12 levées annuelles	Avec moins 12 levées annuelles	Avec 12 levées annuelles
Nombre de bacs	3168	4574	886
Pourcentages 2020	47%	43%	10%
Pourcentages 2021	37%	53%	10%

Le nombre de levées est donc en diminution depuis 2020, ceci peut s'expliquer par le fait que les gens étaient moins présents à leur domicile (diminution du télétravail et des confinements) et que l'augmentation des tarifs des levées les ai également incité à réduire leurs déchets.

Les secteurs collectés présentent des tonnages de DMR collectés différents, bien que le nombre d'habitants entre ces secteurs ne soit pas le même, le ratio de kg de DMR par habitant montre une différence entre ces secteurs (Tableau 9) :

Tableau 9 : Population desservie en 2021 et tonnages annuels correspondant

	Secteur Nord (régie)	Secteurs Sud et Chantereine (prestation)
Population desservie	7 807 hab.	11 002 hab.
Tonnages annuels	920 t	1 407 t
Tonnages annuels par habitant	118 kg/hab.	128 kg/hab.

Les tonnages présentés sont issus des pesées des camions en entrée de centre de traitement.

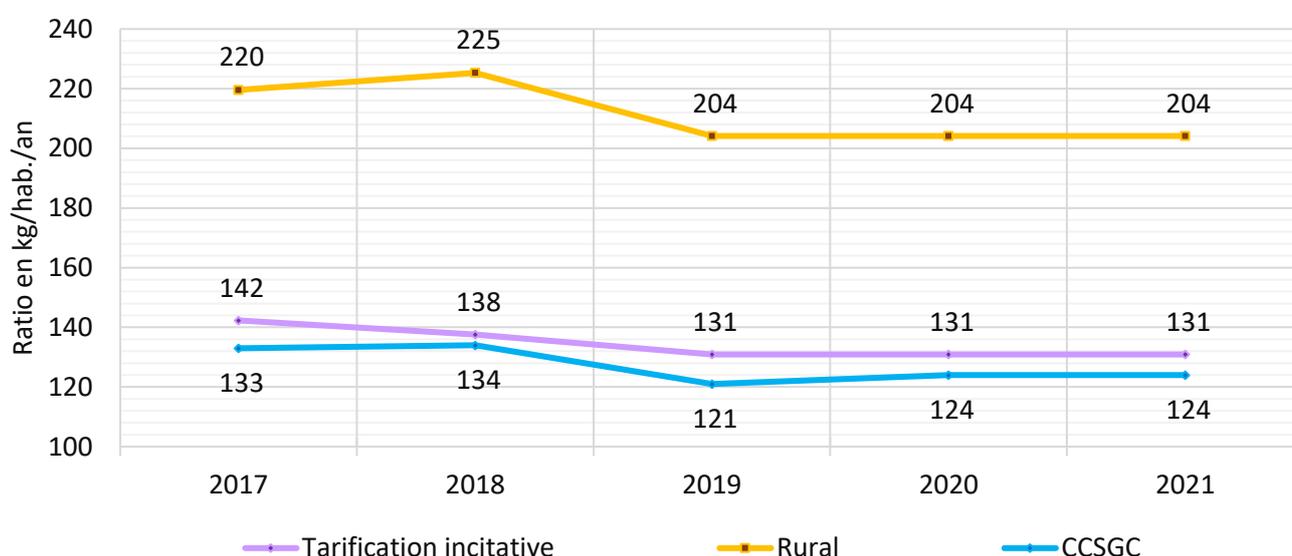
Tableau 10: Comparaison des ratios de DMR de 2019 à 2020 en fonction du secteur

Année	Ratio de déchets par habitant Secteur Nord	Ratio de déchets par habitant Secteur Sud	Moyenne du ratio de DMR par habitants	Taux de variation N-1
2019	107 kg/hab.	132 kg/hab.	121 kg/hab.	
2020	117 kg/hab.	129 kg/hab.	124 kg/hab.	+ 2%
2021	118 kg/hab.	128 kg/hab.	124kg/hab.	0 %

Par rapport à 2020, il y a une augmentation de 1 kg/hab. pour la partie du secteur Nord tandis qu'à l'inverse, la partie du secteur Sud a 1 kg/hab. en moins.

La moyenne du ratio de déchets ménagers est restée la même entre 2020 et 2021. Bien que les conditions sanitaires étaient moins restrictives en 2021, il est probable que beaucoup de personnes étaient encore présentes au foyer cette année (télétravail ou classes fermées entre autres).

Figure 8: Evolution du ratio de collecte des DMR



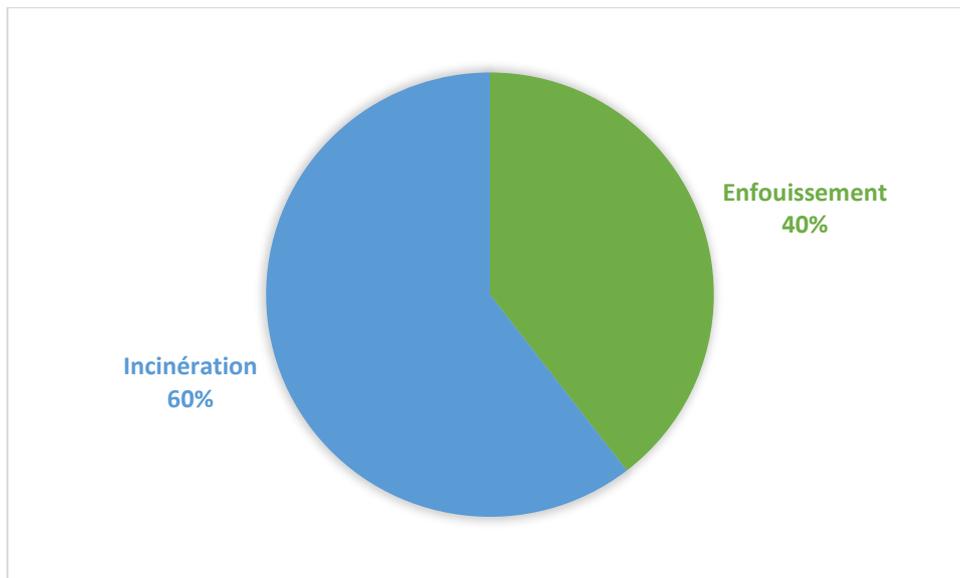
Depuis 2017, les tonnages des DMR est donc en baisse. En 2020 et 2021, le tonnage reste supérieur à 2019 qui était l'année où les tonnages étaient les plus bas. On peut supposer que du fait de la crise sanitaire, les habitants étaient plus présents à leur domicile aux cours de ces deux dernières années.

En comparant ces ratios de collecte avec les données de l'Ademe (2019), le ratio de collecte des DMR de la collectivité reste inférieur à d'autres collectivités en tarification incitative ou de typologie rurales.

Traitement

Comme les tonnages collectés du secteur en prestation étaient plus important que ceux du secteur en régie, la répartition du traitement des DMR suit celle de la collecte et l'écart de population (Figure 9) :

Figure 9: Répartition des flux de DMR selon leur traitement

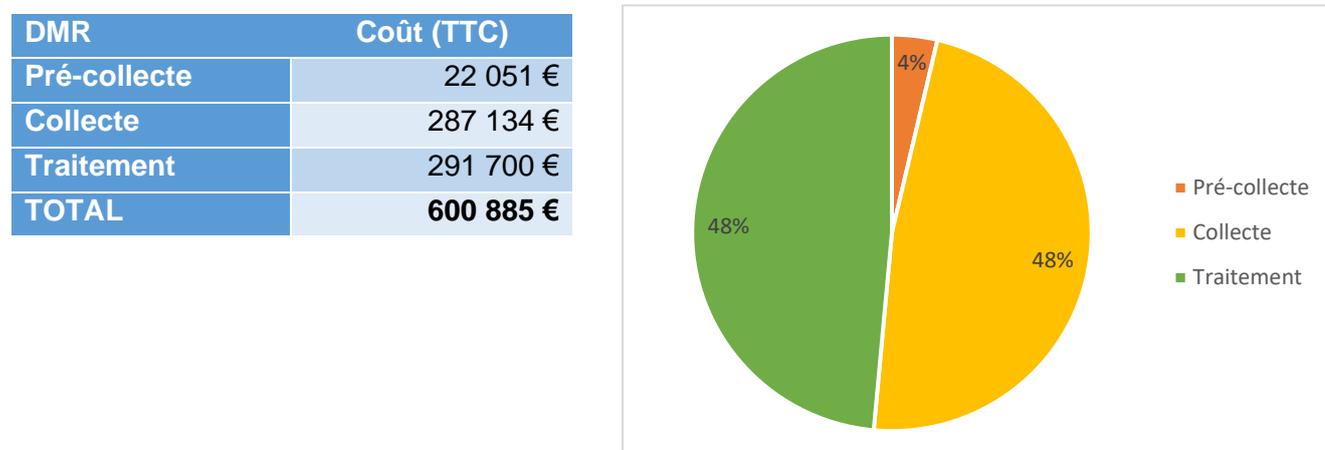


4.1.3. Données financières

Pour 2021, le coût de pré-collecte, collecte et traitement des déchets ménagers résiduels (DMR) est de **600 885€TTC**. Ce coût est calculé sans les frais de structure, de communication ni les charges salariales.

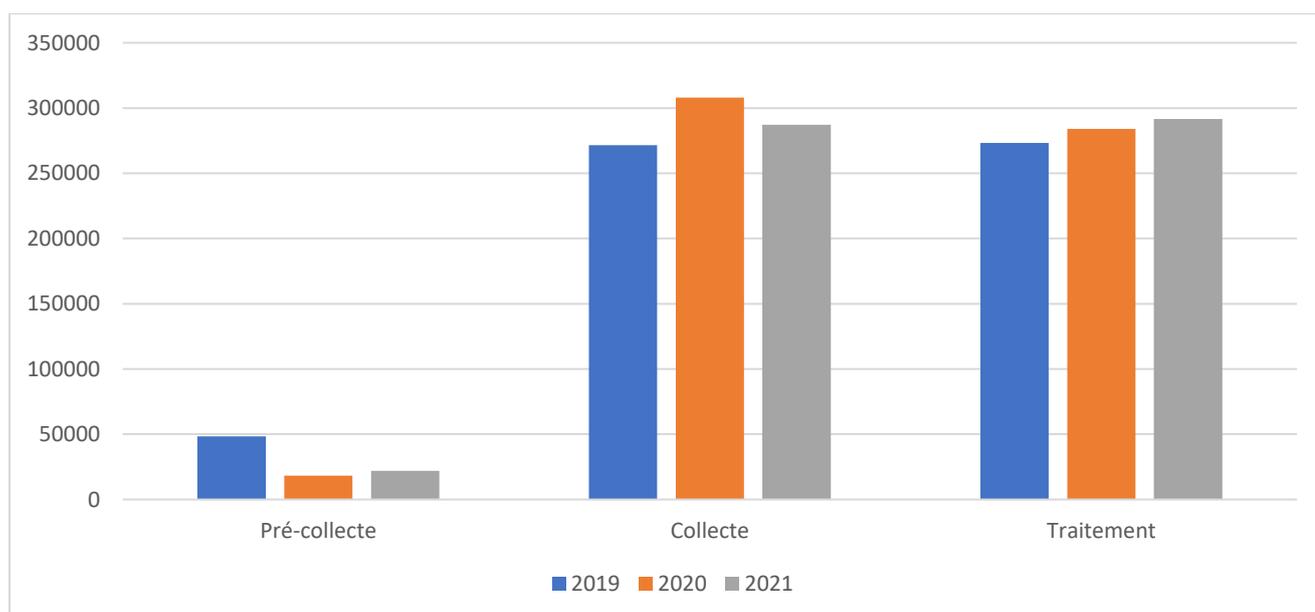
La collecte et le traitement ont des coûts similaires (48%) (Figure 10) :

Figure 10 : Répartition des coûts des DMR



La pré-collecte correspond à la maintenance des bacs (réparation, échanges) et à l'achat de nouveaux bacs.

Figure 11: Evolution des coûts (TTC) des DMR



En 2019, la collecte des DMR a été harmonisée pour collecter l'ensemble des foyers en bacs pucés ce qui explique que le coût de pré-collecte est plus élevé et celui de collecte moins élevée.

Le coût de collecte de 2021 est moins élevé qu'en 2020 suite à la révision annuelle des prix qui a réduit les prix des prestations. A l'inverse, les coûts de traitement, malgré cette révision des prix et la baisse des tonnages collectés, est en augmentation du fait de l'augmentation de la TGAP.

Coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité lorsque les soutiens, reventes et aides ont été déduits du coût total.

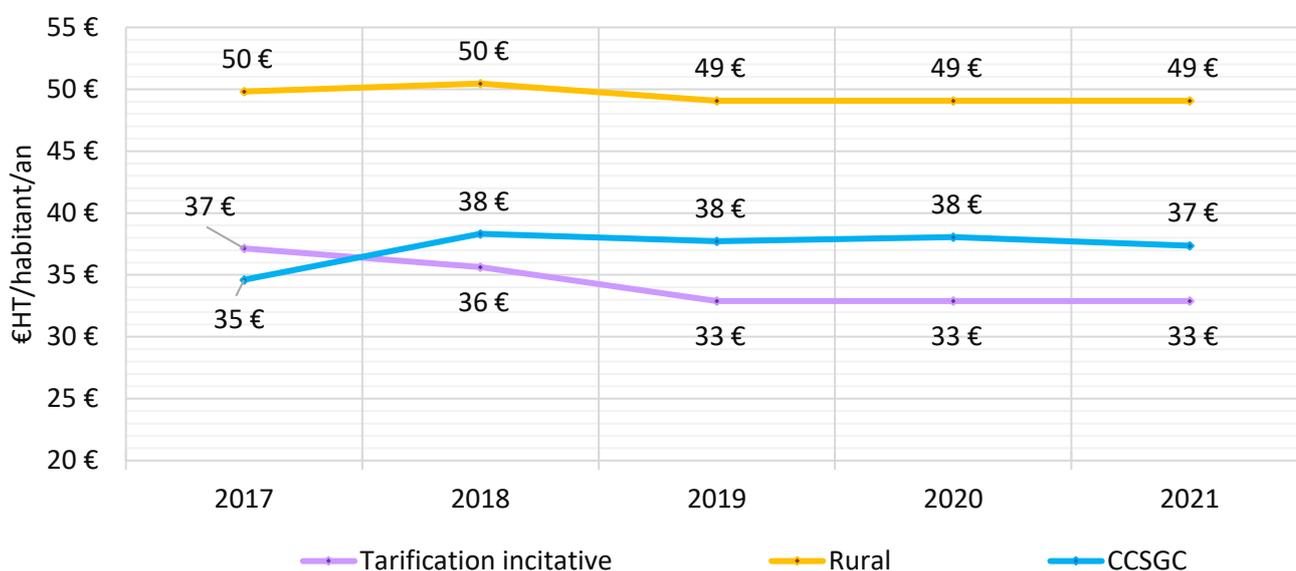
Pour les DMR, le coût aidé est plus important en prestation en €/hab. et en €/tonne qu'en régie (Tableau 11).

Tableau 11: Comparaison des coûts aidés entre les secteurs du territoire

TTC	Régie	Prestation
€/hab.	37.29	40.72
€/tonne	316.44	318.44

Le coût aidé des DMR qui avait légèrement augmenté, diminue légèrement à partir de 2021 (Figure 12) :

Figure 12: Comparaison du coût aidé de la gestion des DMR



La diminution des coûts de pré-collecte et de collecte ont permis cette légère baisse du coût aidé de gestion des DMR.

En comparaison à d'autres collectivités (données Ademe 2019), le coût aidé pour la gestion des DMR pour la collectivité est nettement inférieur à d'autres collectivités rurales mais légèrement supérieur à des collectivités en tarification incitative.

Dépôts sauvages

Le service de gestion des déchets constate régulièrement des abandons de déchets, déposés devant les conteneurs destinés à la collecte des recyclables, sur ses points tri.

Certains contrevenants ont pu être identifiés et des plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie. *Pour rappel, le pouvoir de police du Maire n'ayant pas été transféré à la Communauté de Communes, il appartient au Maire ou à ses adjoints de déposer plainte, car la CCSGC ne peut pas intervenir directement.*

Depuis 2019, la communauté de communes a engagé un agent à temps complet pour le nettoyage des points d'apports volontaire. Cet agent assure entre autres un nettoyage hebdomadaire des points tri et des dépôts sauvages qui sont apportés à la déchèterie à Nomeny. Les volumes de déchets sont estimés à 5 m³/semaine. Le coût de ce nettoyage est estimé à plus de 30 000 €/an.



4.2. Collecte selective

4.2.1. Organisation du service

Les recyclables sont collectés en 3 flux : les emballages, les papiers et le verre. L'harmonisation de la collecte de ces flux est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Au 1^{er} janvier 2020, le flux des emballages est passé en extension des consignes de tri, tous les emballages sont acceptés dans les conteneurs à emballages et triés au centre de tri.

La collecte se fait en points d'apport volontaire (PAV) (Tableau 12).

Tableau 12 : Organisation de la collecte sélective des recyclables secs

FLUX	PRÉCOLLECTE	COLLECTE	TRAITEMENT	VALORISATION	TRAITEMENT DES REFUS
Papiers	PAV Conteneur bleu	Une fois par semaine En prestation ONYX VEOLIA	Tri Centre de tri PAPREC Custines	Recyclage Différents recycleurs	CSR⁴
Emballages	PAV Conteneur jaune	Deux fois par semaine En prestation ONYX VEOLIA	Tri Centre de tri PAPREC Dieulouard	Recyclage Différents recycleurs	CSR
Verre	PAV Conteneur vert	Une semaine sur deux En prestation MINERIS		Recyclage SGS St Menge	

4.2.2. Données techniques

Le territoire de la Communauté de Commune comprend un total de 67 points d'apport volontaire (PAV), avec au minimum un par commune. Chaque PAV est équipé d'au moins un conteneur de chaque flux.

Tableau 13 : PAV en 2021 par flux de déchets

	Papiers	Emballages	Verre	Total
Nombre de conteneurs	71	90	74	235
Nombre d'habitants par conteneur	265 hab.	209 hab.	254 hab.	243 hab.
Tonnages collectés	451 t	680 t	885 t	2 016 t

Les papiers et emballages sont collectés par notre prestataire ONYX VEOLIA au minimum :

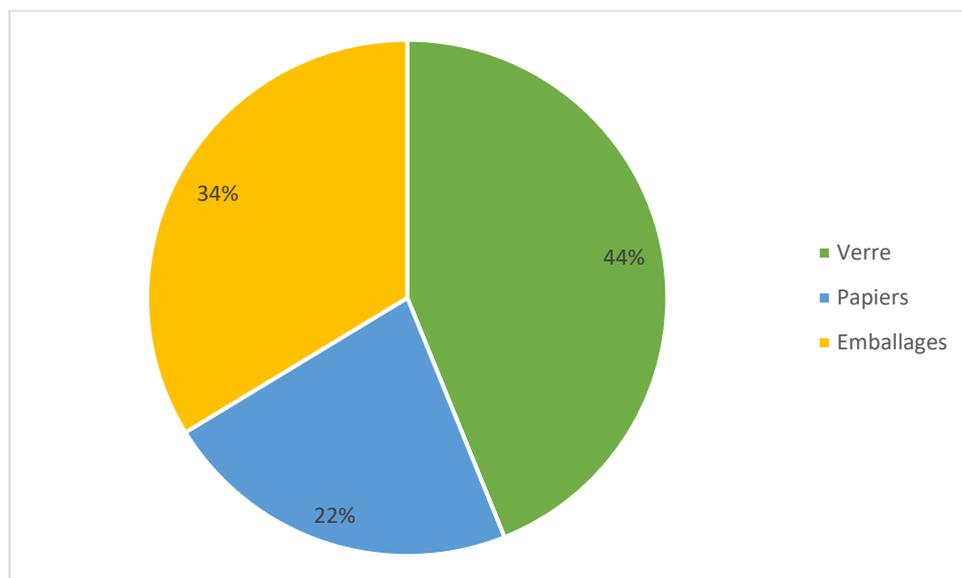
- 1 fois par semaine pour les papiers
- 2 fois par semaine pour les emballages.

Les verres sont collectés tous les 15 jours par notre prestataire MINERIS.

⁴ CSR : combustible solide de récupération. Les refus de tri sont incinérés dans les cimenteries en compléments d'autres combustibles.

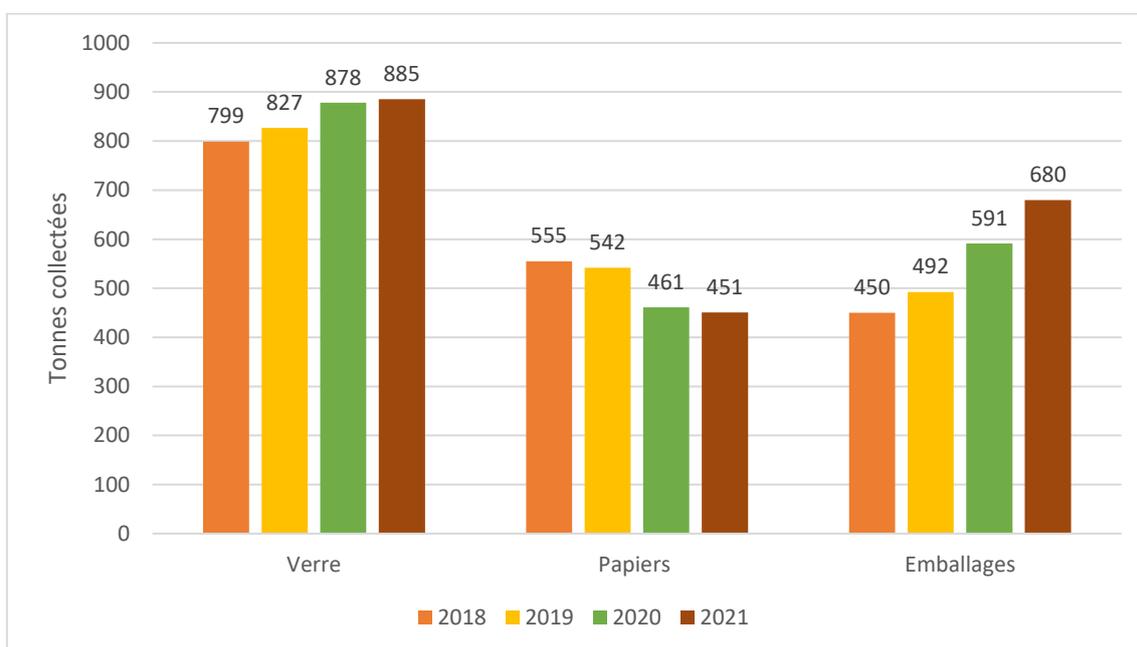
Le verre reste le tonnage collecté le plus important (Figure 13) :

Figure 13 : Répartition des recyclables collectés en points d'apport volontaire



Par rapport à 2020, les tonnages collectés ont augmenté pour les emballages (+15%) et le verre (+1%) et ont diminué pour les papiers (-2%) (Figure 14).

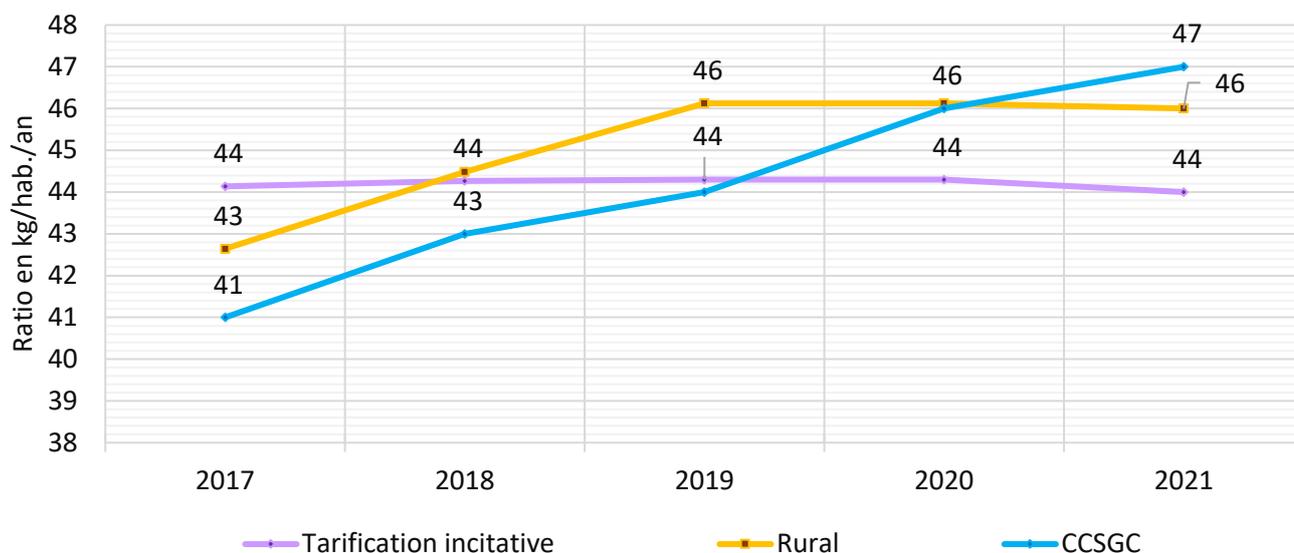
Figure 14: Evolution des tonnages collectés des flux de recyclables secs



Comme pour 2020, la hausse des tonnes d'emballages collectés est élevée. Cela peut s'expliquer par le fait que les consignes de tri sont mieux assimilées par les habitants et que la communication concernant l'augmentation des coûts des levées supplémentaires pour les bacs des déchets ménagers a incité les habitants à trier davantage.

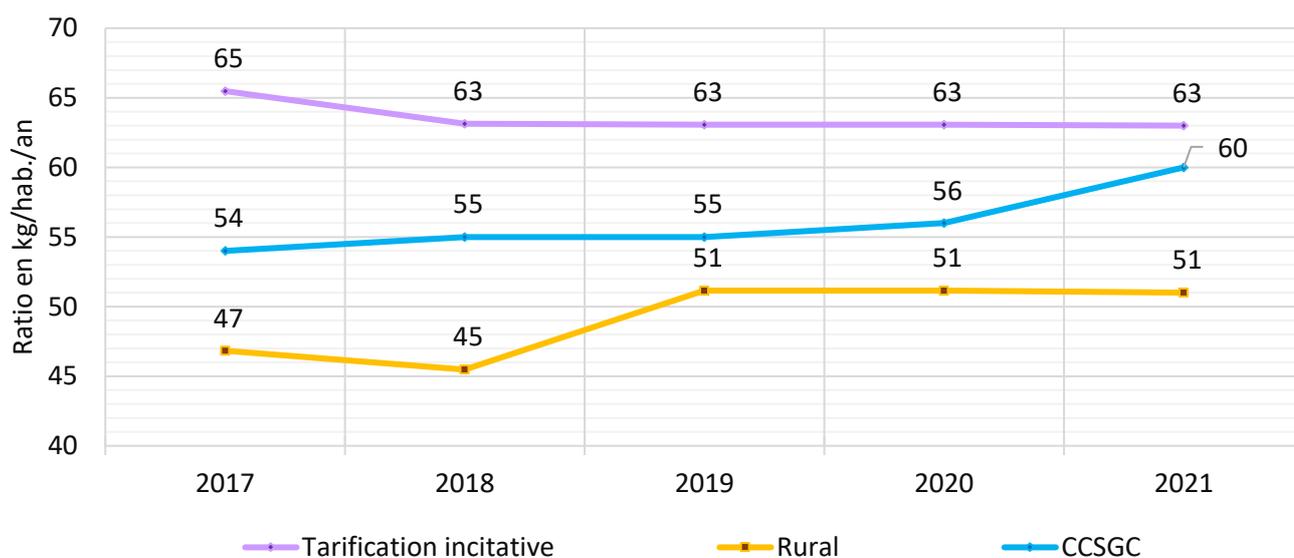
Depuis 2018, les tonnages de papiers collectés sont en baisse, suivant la tendance nationale.

Figure 15: Evolution du ratio de collecte du verre



Le ratio de collecte en kg/hab./an du verre est en constante augmentation depuis 2017, ce qui a permis de dépasser les ratios moyens des collectivités rurales et des collectivités en tarification incitative.

Figure 16: Evolution du ratio de collecte des papiers et emballages



Le ratio de collecte des emballages et papiers est en progression également depuis 2017. Le ratio de la collectivité est supérieur à d'autres collectivités rurales et se rapproche de celui des collectivités en tarification incitative.

Les collectivités en tarification incitative ont un ratio plus important pour les collectivités en porte à porte. Le ratio de la collectivité est considéré haut pour une collecte en point d'apport volontaire.

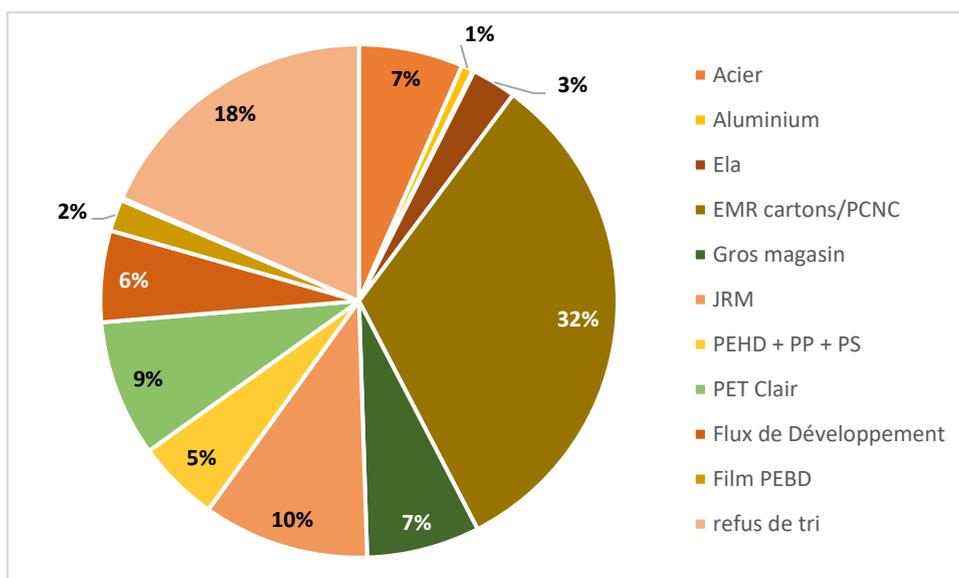
Valorisation

Les déchets issus des points d'apport volontaire sont envoyés :

- Soit au centre de tri (Paprec Custines pour les papiers, Paprec Dieulouard pour les emballages) pour y être triés par matériaux avant envoi chez les recycleurs
- Soit directement chez le recycleur pour le verre (Sebalco St Menge)

En 2021, en moyenne, 82% des emballages et 93% des papiers collectés ont pu être valorisés. Le verre est valorisé entre 99 et **100%**.

Figure 17 : Caractérisation des emballages en 2021



Le flux de développement correspond aux nouveaux flux acceptés par l'extension des consignes de tri, à savoir : les nouveaux emballages valorisés, les PET foncés et le PVC.

Il y a peu de différence de répartition de ces flux d'emballages par rapport à l'année précédente. Les emballages en cartons restent le flux majoritaire, ce qui semble logique puisque les matières plastiques ont un poids très faible en comparaison.

Refus de tri

Parmi les déchets envoyés au centre de tri, certains ne peuvent pas être valorisés, ils sont alors considérés en refus de tri. Ces déchets viennent d'erreur de tri (les bouteilles encore remplies de liquides ou emballages imbriqués par exemple) ou d'incivilités qui concernent plutôt des déchets de types ordures ménagères (couches, déchets alimentaires) qui sont mis directement dans les conteneurs de tri.

En 2021, le taux global de refus de tri est de **18%** pour les emballages et de **7%** pour les papiers.

Ce taux est en baisse pour les emballages (21% en 2020). Les consignes de tri sont donc potentiellement mieux comprises par les habitants.

Les **refus de tri** représentent un coût pour la collectivité :

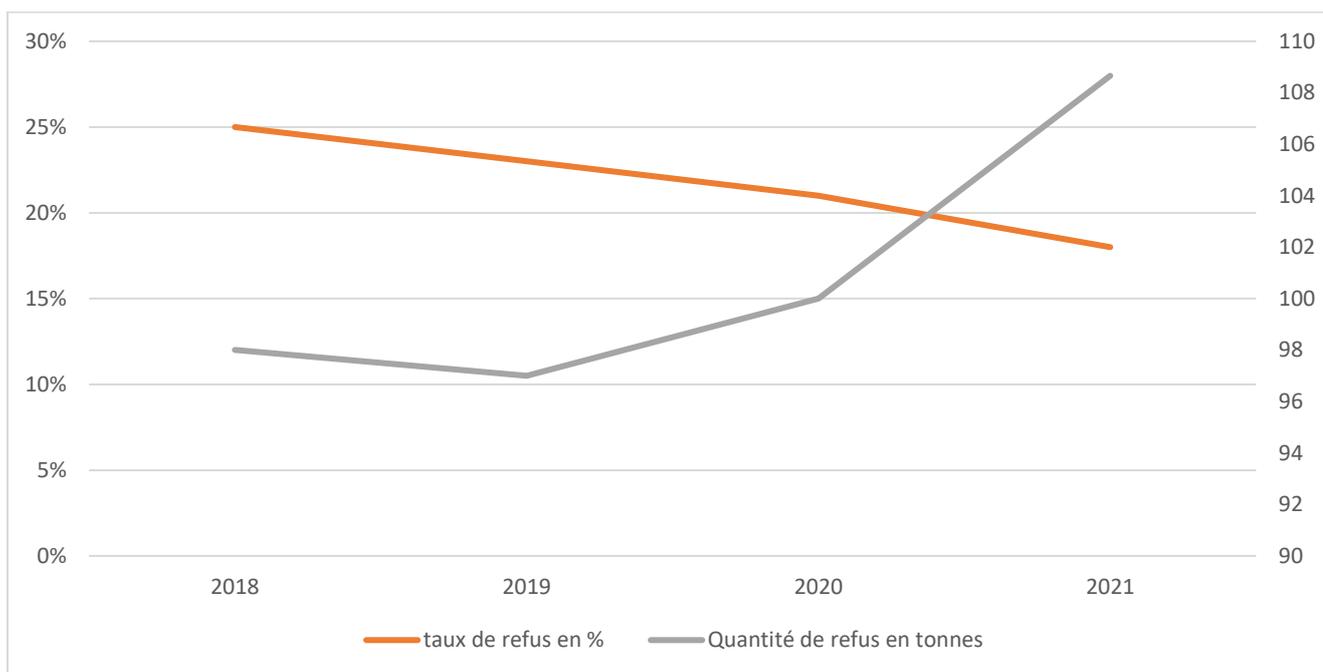
- Ils sont collectés et triés au prix des recyclables (non subventionnés et sans possibilité de rachat, dans cette filière ce traitement est plus élevé que celui des ordures ménagères)
- Ils ne sont pas revendus et ne font pas l'objet des soutiens financiers qui permettent de faire baisser les coûts des recyclables
- Ils sont donc traités au prix fort. Ces déchets coûteraient moins à la collectivité s'ils étaient collectés directement avec les ordures ménagères.

Les caractérisations au centre de tri permettent de mieux comprendre quels types de refus de tri est retrouvé :



12 caractérisations par année sont réalisées au Centre de Tri Paprec à Dieulouard portant sur les emballages et les papiers. Chaque flux est trié indépendamment. Ces caractérisations permettent, entre autres, de mettre en évidence les refus de tri. La communication autour du tri peut alors être axée en fonction de ces résultats.

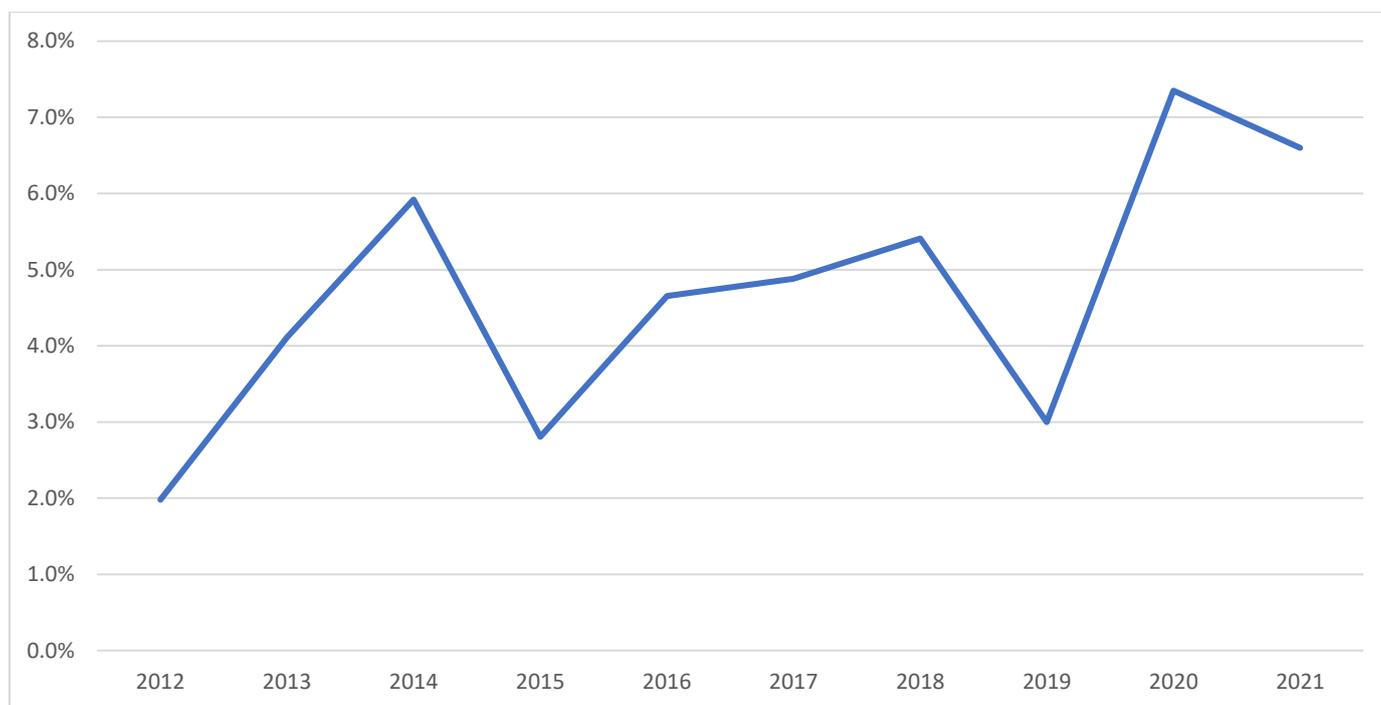
Figure 18 : Evolution du taux moyen de refus de tri des emballages



Depuis 2018, le taux de refus de tri des emballages est en baisse tandis que la quantité de refus augmente. La quantité des refus augmente de la même façon que les tonnages d'emballages collectés, cependant le tri s'améliore.

Le taux de refus pour le papier est plus irrégulier au cours des années mais reste relativement faible (6.6% en 2021). Même avec la distinction des flux emballages et papiers, la caractérisation se faisant au même moment et même lieu, pendant celle-ci, si des emballages étaient retrouvés dans le flux de papiers, ceux-ci n'étaient pas considérés comme des refus de tri.

Figure 19 : Evolution du taux moyen de refus de tri des papiers de 2012 à 2021



Actions pour le tri

En 2021, des animations ont été réalisées par l'ambassadeur de tri et prévention sur les points tris et dans les écoles pour sensibiliser les habitants au tri.

Pour chaque communes, un stand était proposé sur le site des points d'apports volontaire comprenant un espace d'échange abrité dans lequel l'utilisateur pouvait trouver de la documentation certifiée par l'ADEME (conseils et méthodes de compostages, comment réduire ses déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, limiter les produits toxiques dans son quotidien et favoriser le DIY, l'impact des vêtements sur l'environnement, des autocollants STOP PUB, le COMBAC d'information du service déchets et la lettre d'information du service déchets 2021). L'utilisateur pouvait également trouver un composteur 400L en démonstration.

L'objectif de cette rencontre était d'aller à la rencontre de tous les usagers et sur tout le territoire de la collectivité.



239 personnes ont été touchées pour 39 animations effectuées (quelques animations ont dû être annulées et/ou reportées à cause des conditions météorologiques), soit en moyenne 6 personnes par animation. Etant donné que l'animation durait 2h, cela représente 1 personne toutes les 20 minutes.

LANFROICOURT

Les bons gestes de la rentrée pour consommer et trier mieux

La cloche de la rentrée a sonné avec ses palettes de bonnes résolutions, notamment le tri à la maison et le changement des habitudes, sous l'œil attentif des enfants, sensibilisés par l'école aux bons gestes.

Tri, recyclage : Alexis Guillemain, ambassadeur du tri au sein de la communauté de communes Seille et Grand Couronné, a apporté tous les éclaircissements aux questions des habitants du village.

Bien trier ses déchets, c'est d'abord procéder de la bonne manière et ne pas se tromper de réceptacle. D'où l'importance des couleurs des conteneurs, mais aussi des sigles qui y sont affichés. D'autant plus que 2022 réserve de nouvelles normes européennes en ce qui concerne la fusion des conteneurs bleus et jaunes, c'est-à-dire l'union des papiers et des plastiques.

Parmi les produits recyclés, le carton n'est pas admis. Il doit être déposé dans une déchetterie. Il sert ensuite à la conception de nouveaux produits, au même titre que le plastique, le papier et le verre. Cela permet de réduire la quantité de déchets à éliminer. D'autres personnes transforment, avec beaucoup d'imagination, des car-

tons en meubles. C'est la preuve d'une seconde utilité.

D'autres solutions existent, par exemple en utilisant des produits de nettoyage simples mais plus efficaces et économiques que ceux, plus élaborés, que l'on trouve dans le commerce : le bicarbonate de soude, le savon noir, le vinaigre blanc, le jus de citron ou les enzymes naturelles biodégradables et écologiques sans aucun effet toxique pour l'homme, la faune et la flore.

Dans le même ordre d'idées, la communauté de communes propose des composteurs payants de 400 litres et de 1000 litres avec une documentation explicative.

La réduction du gaspillage, nocif à l'environnement, a également été abordée par Alexis Guillemain. L'achat de produits locaux permet de composer des menus variés et équilibrés, notamment grâce aux fruits légumes frais, riches en nutriments sains. D'où le retour du vrac, sans emballage inutile, donc moins toxique pour l'environnement.

La nature ne sait pas détruire rapidement certains matériaux, comme le verre, le papier et le plastique. Une seule solution : trier ses déchets.

Alexis Guillemain, Ambassadeur du tri. Tél. : 03 83 31 74 37 ou 03 83 31 55 55. atp@comcom-ssc.fr



Alexis Guillemain, ambassadeur du tri, a prodigué de judicieux conseils pour mieux consommer et recycler. Photo ER

Une Clean walk était organisée par l'école élémentaire de LENONCOURT à laquelle notre ambassadeur de tri a été convié en tant qu'animateur. Le but était de nettoyer les rues de LENONCOURT avec les élèves et réfléchir sur la production de déchets, le tri ainsi qu'à la réduction à la source des déchets produits. Au total, 22,5kg de déchets cumulés ont été ramassés.



L'ambassadeur du tri et prévention est également intervenu dans 12 classes d'école primaire au cours de l'année, soit 285 élèves sensibilisés. Des animations autour du tri, du recyclage, des déchèteries et du compostage étaient proposées.

Chaque programme pédagogique a été conçu de manière à s'adapter au public qu'il vise. 3 séances ont donc été réalisées :

- Un programme pour le cycle 1 (petite section, moyenne section, grande section) avec « Le Conte du tri : Triton et la recyclerie ».

Cette animation permet aux plus petits de reconnaître les matières (reconnaissance à l'aveugle) et de faire une première découverte du tri (conte interactif musical « Triton et la recyclerie »).

- Un programme pour le cycle 2 (CP, CE1, CE2) : « Le tri, c'est fantastique »

L'animation début avec un mini-reportage sur le tri, puis continue sur une activité ludique et sportive, le « basket-tri » et pour finir une activité créative (confection de Galathite). Les élèves sont amenés au cours de ces activités à réfléchir sur l'utilisation du plastique et de réfléchir à son impact écologique.

- Un programme pour le cycle 3 (CM1, CM2) : « Ma vie de déchet »

L'objectif est de faire comprendre la notion de déchet aux élèves (différence entre une décharge et une déchèterie), intérioriser sa transformation (recyclage, compostage) et entrevoir sa réduction (objectif zéro déchet).



ARRAYE-ET-HAN

Une montagne de jouets pour les familles défavorisées



La directrice absente au moment du déchargement aura une belle surprise à son retour.

À l'initiative d'Alexis, ambassadeur du tri à la communauté de communes de Seille et Grand Couronné, une opération « jouets partagés » est lancée au cours du mois de novembre. Ceux-ci feront de nombreux heureux dans les centres Realise.

Cela fait appel à la générosité de toute la population de la communauté de communes, pour venir déposer avant le 10 décembre des jouets en bon état qui ne servent plus ou de

jouets neufs, à l'annexe de la communauté de communes à Nomeny ou au siège de la communauté de communes à Champenoux.

Très vite, l'espace pour stocker les jouets est devenu exigu, qu'il a fallu voir plus grand.

En définitive, le 10 décembre, c'est une montagne de jouets qui était stockée.

Les 9 m² du véhicule utilitaire de la CC ne suffisent plus pour le transport des jouets jeudi à Han-sur-Seille. Il a donc fallu un deuxième véhicule.

À la maison de l'enfance de Han-sur-Seille, c'est la surprise : « Où va-t-on stocker tous ces jouets ? »

Après réflexion, c'est dans le bureau de la directrice que les centaines de jouets sont stockées. La directrice adjointe, s'est confondue en multiples remerciements pour cette initiative et envers la générosité des donateurs.

Tous les jouets seront classés suivant les âges et repartis dans les centres Realise de la région, où ils feront de nombreux heureux.

Enfin, une action de collecte de jouets a été réalisée en novembre 2021. Pendant 1 mois, la communauté de communes a récupéré les dons des habitants de jouets en bon état. Ces jouets ont ensuite été distribués à la maison de l'enfance de Arraye et Han.

Textiles

Des conteneurs à textiles sont situés sur plusieurs PAV du territoire. Ils appartiennent à l'association Le Relais Lorraine qui s'occupe de les collecter et de les acheminer dans un centre de tri à Allain. Cette prestation est totalement gratuite pour la collectivité.

La convention avec le Relais est effective depuis 2014.

4.2.3. Données financières

Le coût total de la collecte et du traitement des recyclables en 2021 est de **475 632 € TTC**. Ce coût est calculé sans les frais de structure, de communication ni les charges salariales.

La collecte des recyclables possède le coût le plus important (Figure 20) :

Figure 20 : Répartition des coûts des recyclables

Recyclables	Coût (TTC)
Pré-collecte	41 045 €
Collecte	282 425 €
Traitement	152 162 €
Total	475 632 €

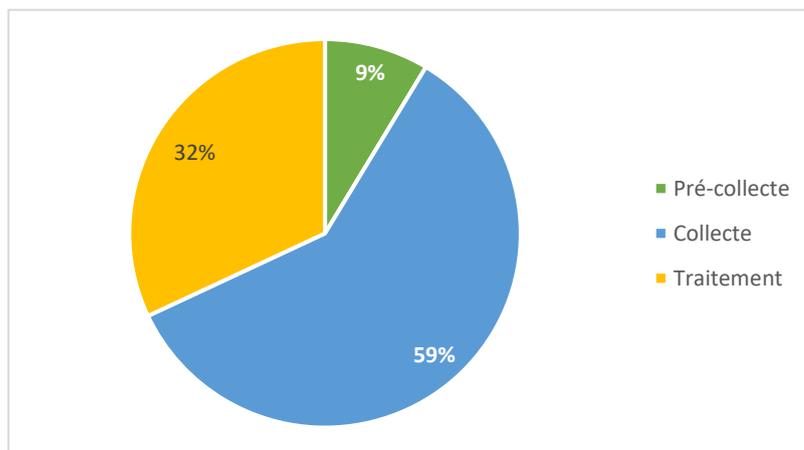
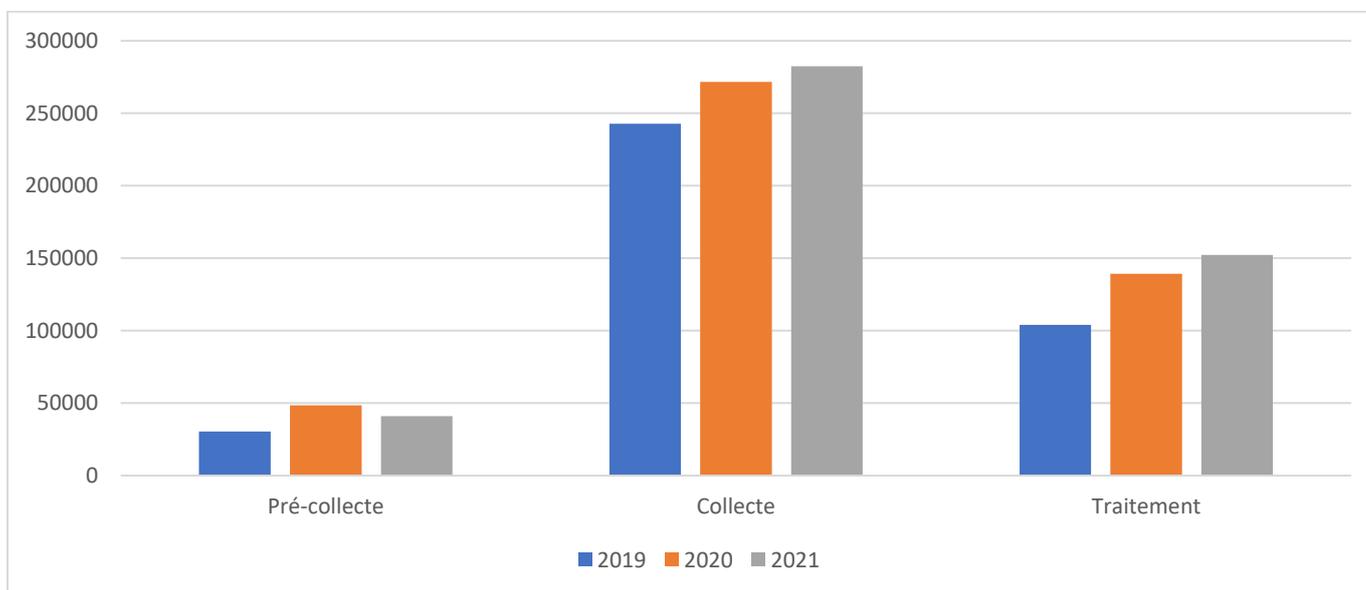


Figure 21: Evolution des coûts (TTC) des recyclables



Le coût de pré-collecte des recyclables a diminué par rapport à 2020 car des investissements dans l'achat de nouveaux conteneurs et de plate-forme de points tri se sont terminés.

Les coûts de collecte et de traitement augmentent avec l'augmentation des tonnages.

Le coût est cependant compensé en partie par la revente des matériaux recyclables et des soutiens accordés pour ce recyclage.

Soutiens Citéo

L'organisme Citéo attribue des soutiens aux collectivités principalement basés sur les matériaux recyclés. Quelques soutiens sont également accordés pour les actions de sensibilisation mises en place.

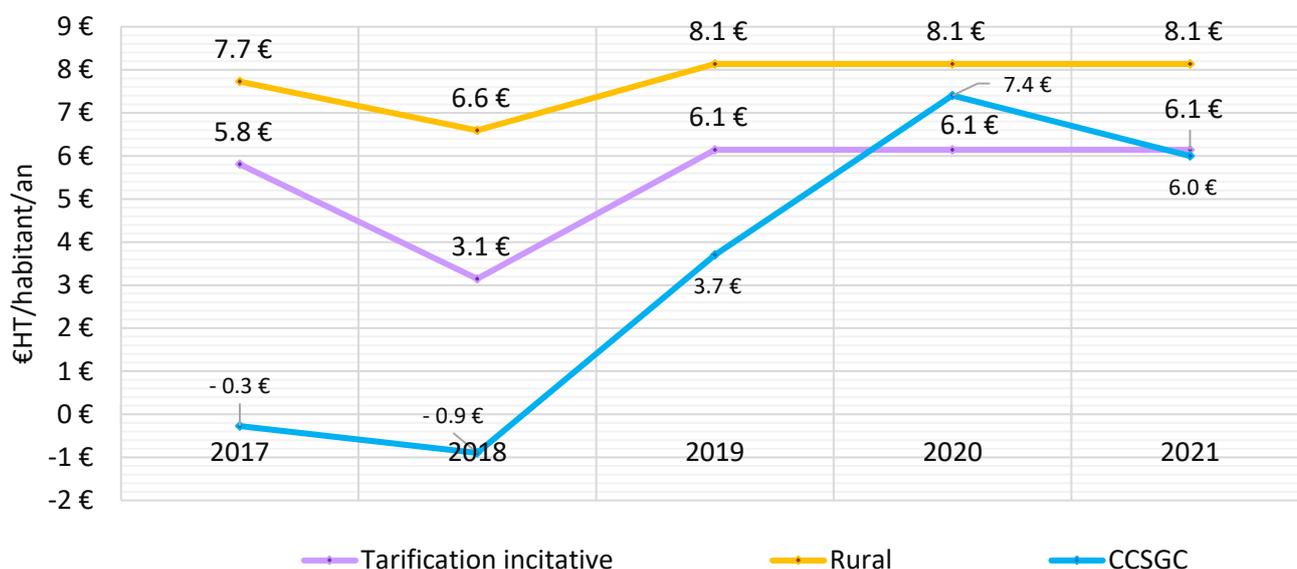
En 2021, un total de **256 839 €** a été accordé au service de gestion des déchets.

Ainsi, les coûts aidés en €/hab. et €/tonne sont faibles pour ces flux de recyclables (Tableau 14) :

Tableau 14 : Comparaison des coûts aidés entre les flux de recyclables

Coûts aidés (HT)	Verre	Emballages	Papiers
€/hab.	2.73	4.40	1.69
€/tonne	57.95	121.79	70.60

Figure 22: Evolution des coûts aidés des papiers et emballages



Les coûts aidés de la collectivité suivent les tendances nationales. En 2020, les coûts aidés ont augmenté dû à la chute des prix de rachat des matériaux. On retrouve alors une baisse des coûts aidés en 2021 car ces prix de rachat ont augmenté. La collectivité, en matière de coûts aidés pour les recyclables hors verre, reste en dessous des autres collectivités des types rurales ou en tarification incitative (données Ademe 2019).

4.3. Déchèteries

4.3.1. Organisation du service

Les accès en déchèterie dépendent des secteurs du territoire, les habitants n'ont pas accès aux mêmes déchèteries :

- Les habitants du secteur Nord ont accès à la déchèterie communautaire, située à Nomeny.
- Les habitants du secteur Sud ont accès par convention aux déchèteries de la Métropole du Grand Nancy.

La convention mise en place avec la Métropole ne permet pas l'accès à ces déchèteries pour les déchets verts (ceci permet un tarif d'accès amoindri). Pour ces derniers, les habitants ont accès aux plateformes de Déchets Verts des STEP⁵ de Buissoncourt, Laître-sous-Amance et Moncel-sur-Seille.

En avril 2021, la déchèterie communautaire a eu des travaux de mises aux normes et une barrière d'accès a été installée. Les usagers du secteur Nord, qui jusque-là pouvaient venir à la déchèterie s'ils possédaient une vignette et qui n'avaient pas de limite de passage, se sont vu attribuer une carte d'accès à la déchèterie. Afin d'harmoniser l'ensemble du territoire communautaire, les usagers du secteur Nord ont 20 passages possibles en déchèterie à l'année comme les usagers du secteur Sud.

La distribution de cartes s'est déroulée exclusivement sur Nomeny du 29/01/2021 au 16/04/2021 sur le site même de la Communauté de Communes. Une permanence était dédiée à cette distribution du mercredi au vendredi de chaque semaine.

Au 1^{er} avril 2021, nous avons enregistré 2244 demandes de cartes particuliers et professionnels cumulées pour un total de 4316 foyers. En d'autres termes, un peu plus de la moitié des foyers du secteur Seille était équipé d'une carte de déchèterie au moment de la mise en fonctionnement théorique du nouveau système de la déchèterie.

Au 1^{er} décembre 2021, nous étions à 2938 cartes référencées pour les particuliers pour 3890 foyers enregistrés et 113 cartes professionnelles enregistrées pour 426 structures (Pros, associations, administrations) référencées.

4.3.2. Données techniques

Déchèterie communautaire

Cette déchèterie est en régie pour la collecte et le transport des déchets.

Tableau 15 : Tonnages collectés par flux de déchèterie en 2021

	Cartons 	Déchets verts 	Ferrailles 	Gravats 	Bois 	DIB (tout-venant) 	DEEE ⁶ 	Déchets dangereux 
Tonnages collectés	107	495	122	517	463	844	76	3
TOTAL	2 658 t avec gravats (2 141 t hors gravats ⁷)							
	312 kg / hab. (252 kg / hab. hors gravats)							

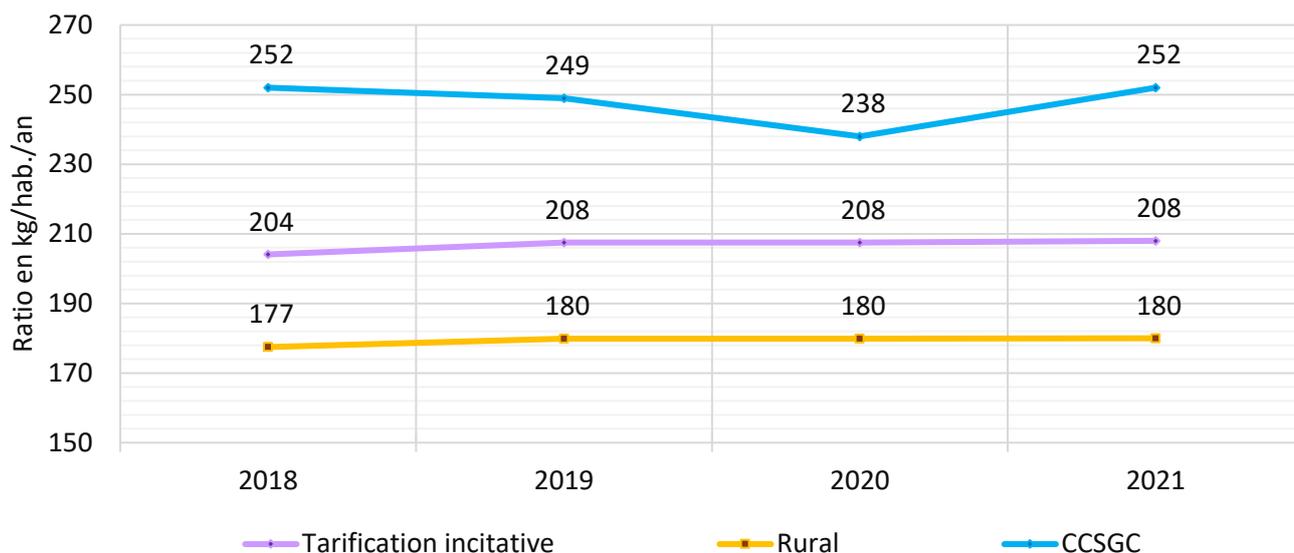
La collecte des déchets de la déchèterie a augmenté entre 2020 et 2021, de même que le ratio des kg/hab (Figure 23) :

⁵ Stations d'épuration

⁶ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

⁷ L'ADEME utilise des tonnages hors gravats pour les comparaisons entre collectivités

Figure 23: Evolution du ratio de collecte de la déchèterie communautaire



L'année 2020 a eu une baisse importante dû en particulier à la fermeture de la déchèterie pendant le premier confinement. L'année 2021 a vu une forte augmentation de fréquentation en début d'année suite à l'annonce de la mise en place des barrières et du passage en carte d'accès. Les usagers disposent à présent de 20 passages par an. Les tonnages ont donc été plus élevé que les autres années pour ce premier trimestre avant que le contrôle d'accès ne soit définitivement opérationnel. De plus l'augmentation des tarifs de la redevance a pu également inciter les usagers à se rendre davantage en déchèterie.

Les tonnages des déchets collectés à la déchèterie communautaire sont beaucoup plus importants que ceux des collectivités rurales ou en tarification incitative. Ceci montre la forte sollicitation de cette déchèterie.

Déchèterie convention

Les habitants du secteur Sud ont accès par convention aux 9 déchèteries du Grand Nancy pour la période 2021 à 2023. Cette prestation nous est facturée 16.63 € par habitant. Les tonnages attribués à la CCSGC sont obtenus par estimation en fonction du nombre de passages des habitants de la communauté de communes, qui représentent environ 4% du total des passages.

- Tonnages 2020 : 1295 tonnes soit 125 kg/hab.
- Tonnages 2021 : 1696 tonnes soit 165 kg/hab

Ces résultats sont à prendre avec précautions et ils ne peuvent pas être comparés avec les résultats de la déchèterie communautaire.

Déchets verts

Des plateformes de déchets verts sont accessibles en libre-accès sur les communes de Buissoncourt, Laître-sous-Amance et Moncel-sur-Seille au niveau des stations d'épuration pour les habitants du secteur sud.

Ces déchets sont co-compostés sur place avec des boues des stations d'épuration. Notre service assainissement met ce compost à disposition (après analyses répondant aux normes règlementaires) de la population du territoire.

Il est compliqué de récupérer des données sur les tonnages ou les mètres cubes déposés pour des raisons techniques, nous n'avons pas pu avoir ces données pour 2021.

4.3.3. Données financières

Le coût total des déchèteries est de **439 786 € TTC**, dont 148 447 € pour la convention avec les déchèteries du Grand Nancy, 13 542 € pour le broyage des déchets verts des plateformes au STEP et 277 797 € pour la déchèterie communautaire. Ce coût est calculé sans les frais de structure, de communication ni les charges salariales.

Le coût de la déchèterie en convention a augmenté par rapport aux années précédentes suite à la signature de la nouvelle convention (2021-2023) et à l'ajustement au nombre d'habitant.

Pour la déchèterie communautaire, nous avons le détail des coûts de collecte, transport et traitement (Figure 24). Le coût de traitement des déchets est le coût le plus élevé (50%). Le coût de collecte correspond au haut de quai, c'est-à-dire, les coûts de maintenance de la déchèterie et de l'accueil des usagers.

Figure 24 : Répartition des coûts de la déchèterie communautaire

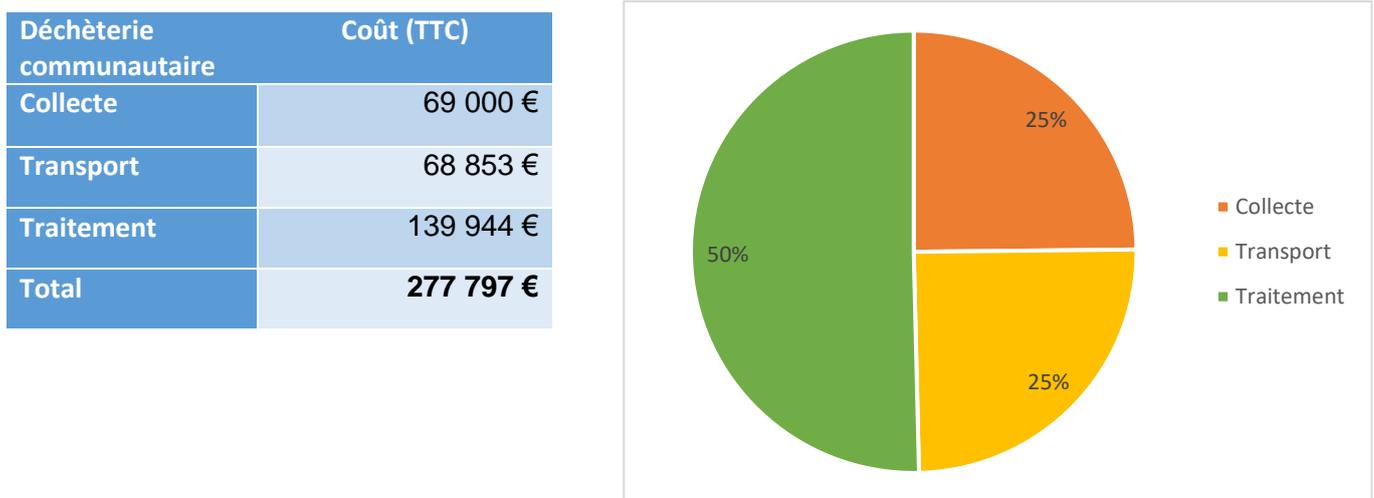
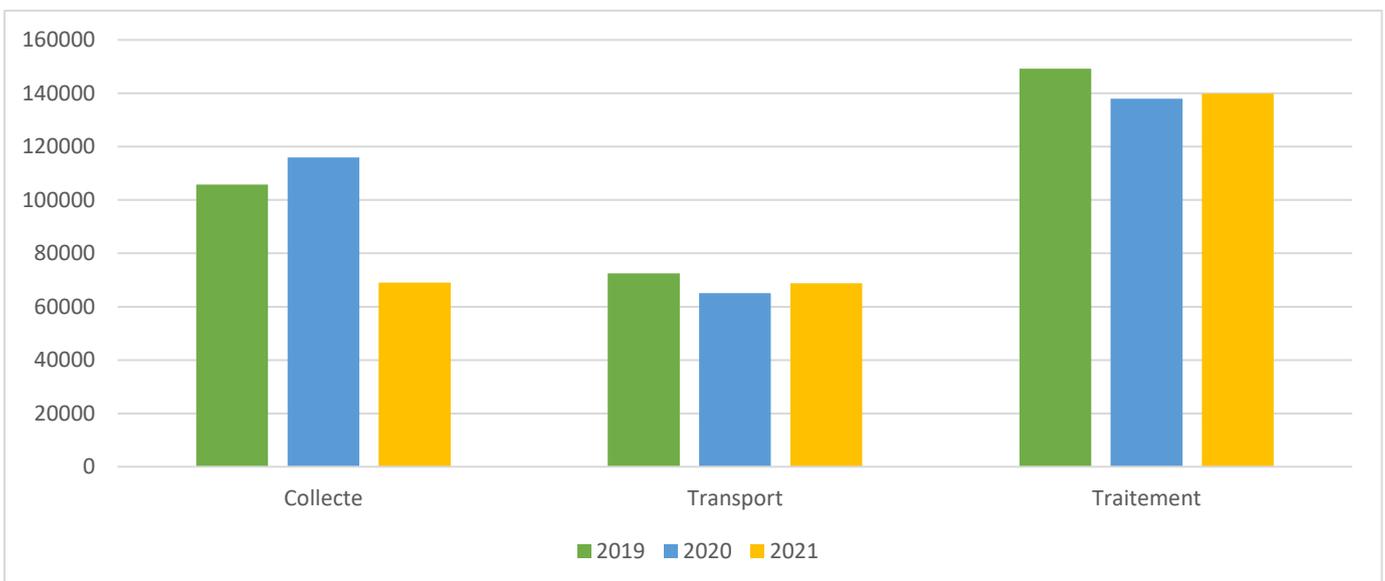
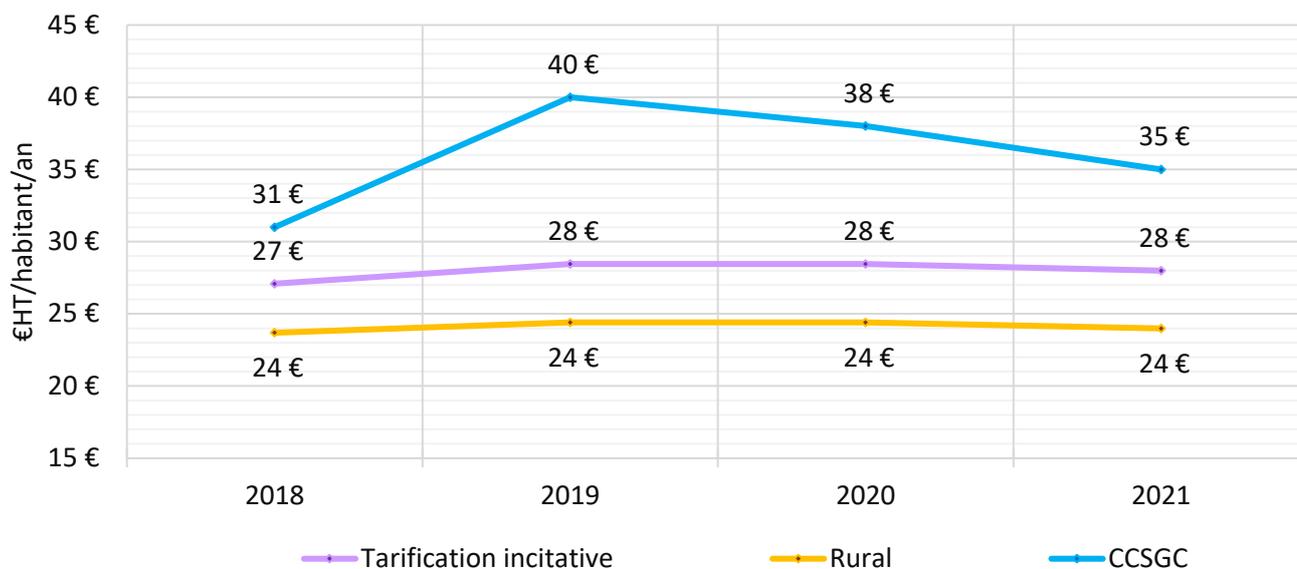


Figure 25: Evolution des coûts (€TTC) de la déchèterie communautaire



Bien que les tonnages aient augmenté depuis 2019, le coût de collecte de la déchèterie communautaire a fortement diminué. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution dont, comme expliqué précédemment, des investissements importants qui se sont terminés, des charges de personnels qui ont diminué suite à des fins de contrats. Enfin, la baisse de la TVA sur les filières recyclables, qui est passée de 10 à 5.5%, a, en plus de réduire le coût de collecte, évité une augmentation trop importante des coûts de transport et de traitement.

Figure 26: Evolution du coût aidé de la déchèterie communautaire



Par rapport aux collectivités rurales ou en tarification incitative, la déchèterie communautaire a un coût aidé plus élevé bien que celui-ci soit en baisse depuis 2019.

Les coûts aidés pour les déchèteries montrent que la déchèterie communautaire a un coût supérieur à la convention avec le Grand Nancy également :

Tableau 16: Comparaison des coûts aidés entre les deux types de déchèterie

Coûts aidés (HT)	Déchèterie convention	Déchèterie communautaire
€/hab.	19.28	35.18
€/tonne	117.05	146.33

La fréquentation et l'utilisation de la déchèterie est donc élevée et supérieure à la moyenne d'autres collectivités.

Facturation des professionnels

Certains flux de déchets de déchèterie sont facturés aux professionnels suivant les m³ déposés à la déchèterie communautaire. Les professionnels doivent également présenter une carte pour accéder à la déchèterie communautaire. Contrairement aux particuliers, ils ne sont pas limités par le nombre de passage mais l'accès à la déchèterie n'est pas permis les week-ends.

DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE TARIFS PROFESSIONNELS 2021

Les tarifs ont évolué au 01 janvier 2021. Retrouvez-les ci-dessous :

TYPE DE DÉCHETS	TARIF au m ³ (facturation à partir de 0,50m ³)
BOIS	25€
CARTONS *	7€
DÉCHETS VERTS	10€
GRAVATS	25€
POLYSTYRÈNE	35€
DÉCHETS NON VALORISABLES	45€
MÉTAUX	GRATUIT
DEEE, LAMPES, PILES **	GRATUIT
DÉCHETS DANGEREUX (peinture, déchets chimiques, huiles ...)	INTERDIT

* Le dépôt des cartons devient payant suite à la chute des prix de rachat.

** Uniquement si assimilable aux déchets des particuliers

Les professionnels peuvent être accueillis
en **SEMAINE UNIQUEMENT : MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI.**

Le week-end, la forte fréquentation du site contraint à limiter son accès,
seuls les véhicules de tourisme sont autorisés
pour garantir la sécurité de tous.

Horaires d'hiver : Du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Horaires d'été : Du mercredi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 18h

En 2021, **10 504 €** ont été facturées aux professionnels.

Recettes de vente de matériaux

Une partie des matériaux de la déchèterie communautaire peut être revendue et un soutien de la part de Ecosystem pour la reprise des déchets équipements électroniques et électriques est accordé à la collectivité. Ce qui fait pour la déchèterie communautaire, un total de **40 453 €** de recettes. Soit presque le double par rapport à 2020 qui s'explique par la hausse des coûts de revente de la ferraille, du carton et des tonnages plus importants des D3E.

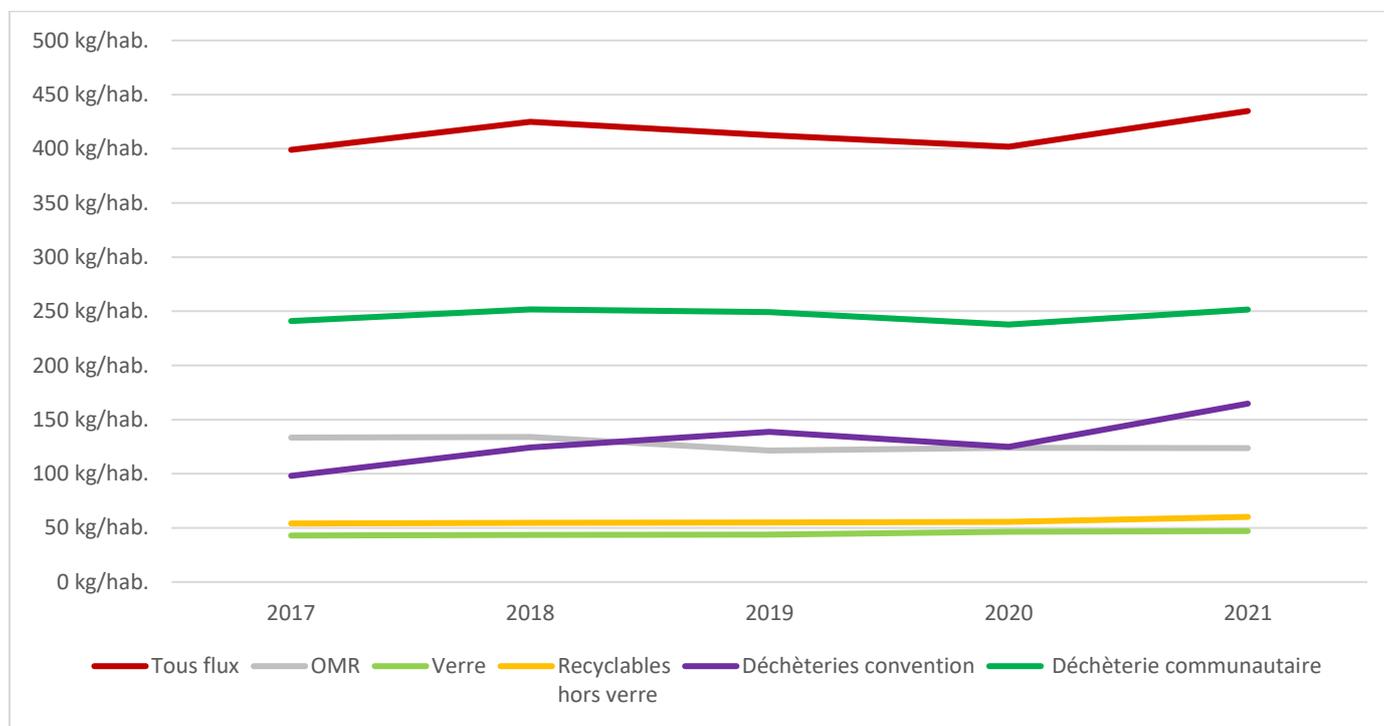
5. Bilan technique du service

5.1. Evolution des tonnages collectés

Un total de **8 179 tonnes** de déchets (hors gravats), soit **8 696 tonnes** avec gravats, ont été collectés en 2021. Cela correspond en moyenne à **435 kg/hab.** (462 kg/hab. avec gravats).

En observant le détail du ratio kg/hab. par flux (Figure 27), on peut voir que tous les flux n'ont pas suivi la même évolution depuis 2017 :

Figure 27 : Evolution des ratios kg/hab. entre 2017 et 2021



Hormis pour les DMR, le ratio en kg/hab de l'ensemble des flux est en légère augmentation. Les flux de déchèterie ont les augmentations les plus importantes tandis que les recyclables et verre ont une augmentation beaucoup plus faible. Comme le ratio des DMR diminue, ceci montre que les gestes de tri sont de plus en plus effectués, que ce soit en point d'apport volontaire ou en déchèterie.

5.2. Comparaison à d'autres territoires

Le ratio des DMR et du poids total par habitant (Tableau 17) sont bien inférieurs aux autres collectivités y compris celles en redevance incitative⁸.

La collectivité est supérieure aux données de comparaison pour le ratio kg/hab. pour les flux de verre et de déchèterie communautaire.

Pour les recyclables secs, il n'y a pas de précision si les territoires comparés sont en extension des consignes de tri ou non. Des données de ce type ne sont pas encore disponibles, il est donc possible que le fait d'être en ECT soit un facteur expliquant un ratio élevé comparé à la Lorraine Rural et au département. Ce ratio reste cependant dans la moyenne quand on le compare au Grand Est en TI.

Concernant l'écart élevé pour la déchèterie communautaire, cela s'explique en partie par le faible ratio de DMR par habitant et que certains professionnels passent en tant que particuliers à la déchèterie.

⁸ Données de comparaison 2019 (seules valeurs connues à la rédaction du rapport)

Tableau 17 : Comparaison des ratios en kg/hab. à d'autres territoires

	CCSGC	Tarifcation Incitative	Rurales	Grand Est
DMR (kg/hab.)	124	131	204	210
Verre (kg/hab.)	47	44	46	35
Recyclables hors verre (kg/hab.)	60	63	51	55
Déchèterie convention (kg/hab.)	165	208	180	164
Déchèterie communautaire (kg/hab.)	252			
Total (hors gravats) (kg/hab.)	435	461	485	503

Pour l'ensemble des flux (hors gravats), la collectivité a donc de faibles ratios en kg/hab par rapport aux moyennes du Grand Est, de collectivités en tarification incitative et de collectivités rurales.

6. Bilan financier du service

6.1. Couverture des charges par les produits

Le financement du service par la redevance incitative doit normalement permettre l'équilibre entre les charges et les produits, ce qui n'est pas le cas pour 2021 dans notre collectivité (Tableau 18) :

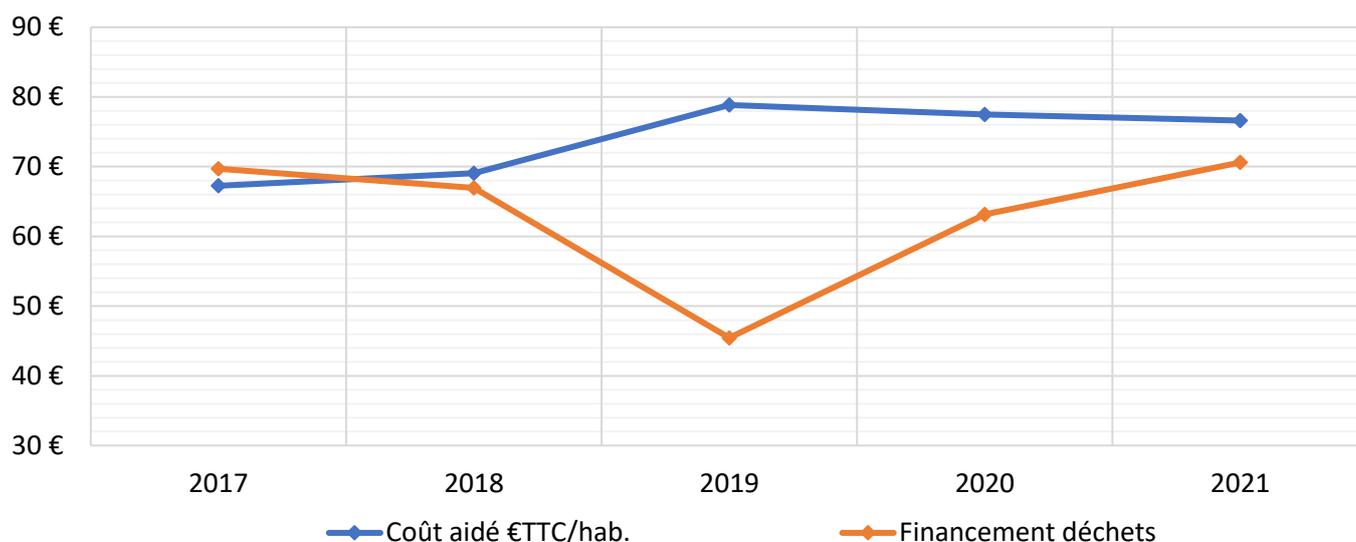
Tableau 18 : Couverture des charges par les produits

	En euros	En euros TTC/Hab.
Coûts aidés TTC	1 441 073.78 €	76.62 €
RI	1 317 449.84 €	70.04 €
Facturation déchèterie des professionnels	10 503.90 €	0.56 €
Ecart	- 113 120.04 €	- 6.01 €
Taux de couverture	92 %	

Le financement par la RI et la facturation de la déchèterie aux professionnels recouvrent **92 %** des charges (81% en 2020). Bien que le taux de couverture ait augmenté en 2021, ils sont insuffisants pour couvrir l'ensemble des charges du service.

Ainsi, le service a un déficit de **113 120 €** en 2021 qui a été couvert par l'excédent des années précédentes.

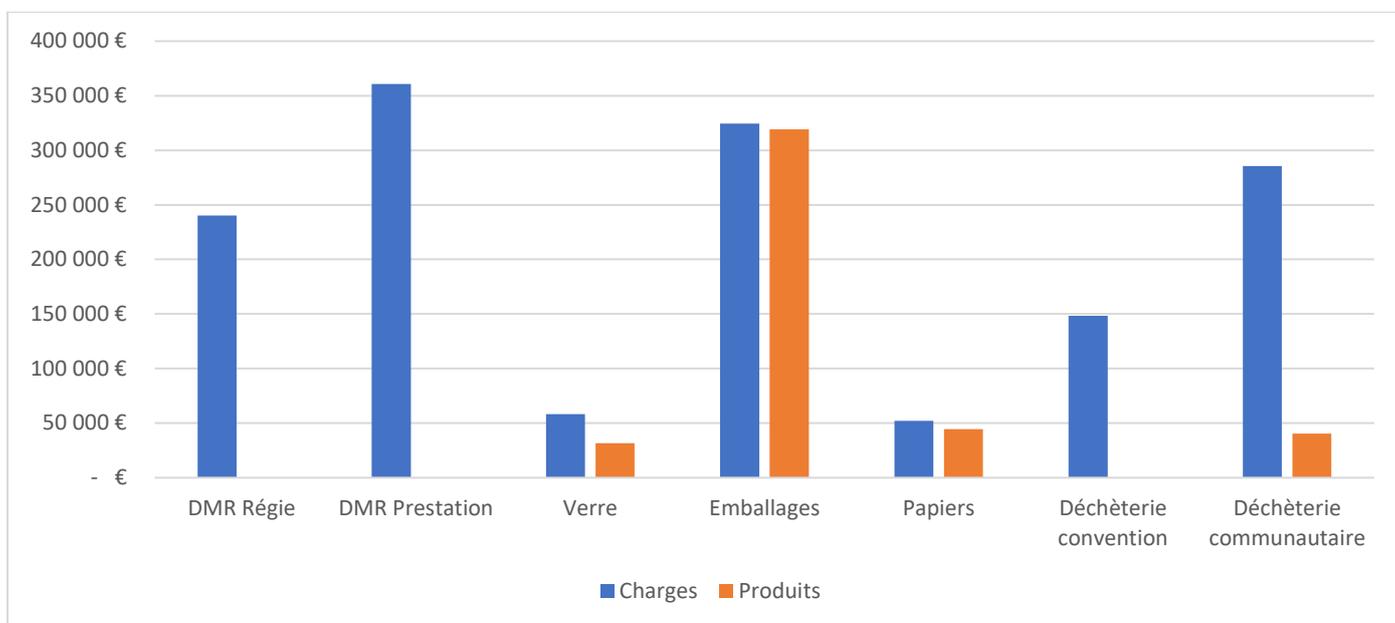
Figure 28: Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets (en €TTC/habitant)



L'évolution des coûts aidés TTC montre que l'écart se réduit grâce à la diminution depuis 2019 du coût aidé du service et l'augmentation des tarifs en 2021.

Quand on observe le recouvrement des charges par les ventes de matériaux, les aides et les soutiens (Figure 29), on constate qu'ils sont insuffisants :

Figure 29 : Recouvrement des charges par les produits pour chaque flux



La ventes de matériaux issus des recyclables ainsi que les soutiens permettent de couvrir une partie importante de leurs charges, c'est pourquoi la collectivité est très impliquée dans sa communication pour favoriser les gestes de tri.

6.2. Coûts aidés par flux de déchets

Les coûts aidés par flux de déchets en €/HT/tonne et en €/HT/hab. présentent une répartition assez proche (Figure 31 - Figure 30) :

Figure 31: Répartition des coûts aidés en €/HT/tonne par flux

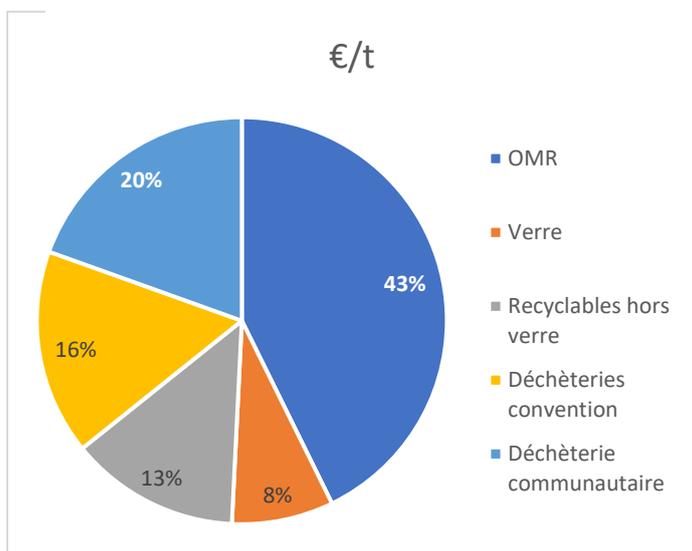
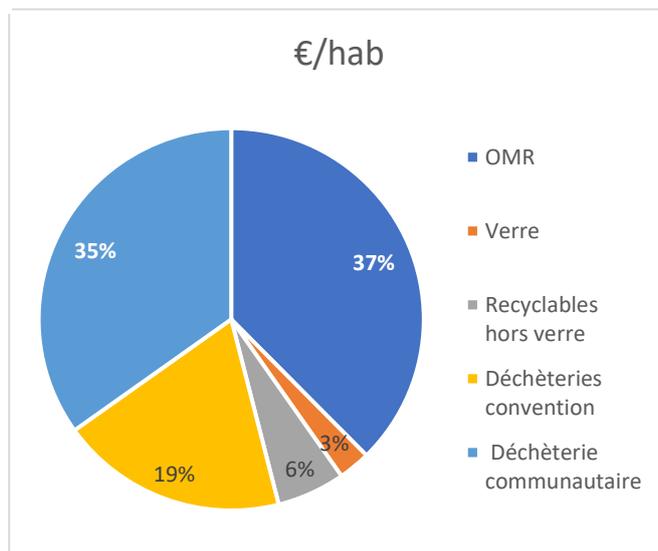


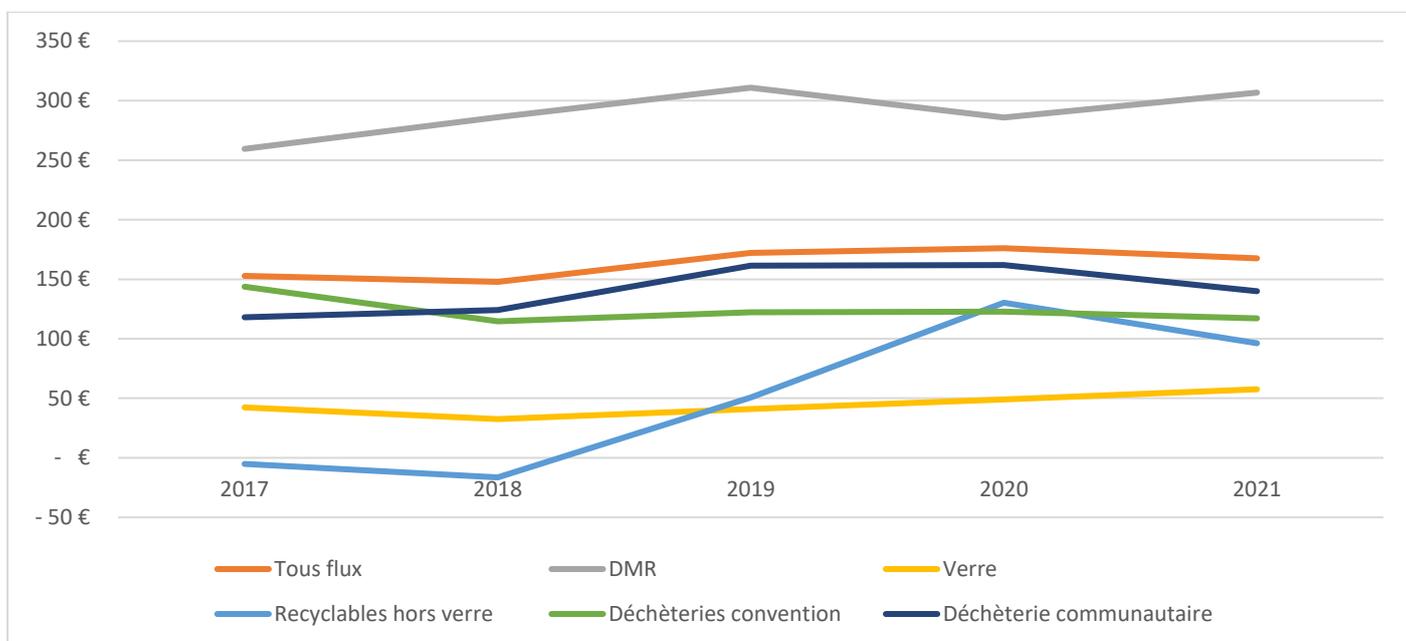
Figure 30: Répartition des coûts aidés en €/HT/hab. par flux



Les DMR et la déchèterie communautaire sont les flux dont le coût aidé en €/HT/tonne est le plus important. Il en est de même en €/HT/habitant.

En 2021, les coûts aidés en €/HT/tonne ont légèrement diminué (Figure 32).

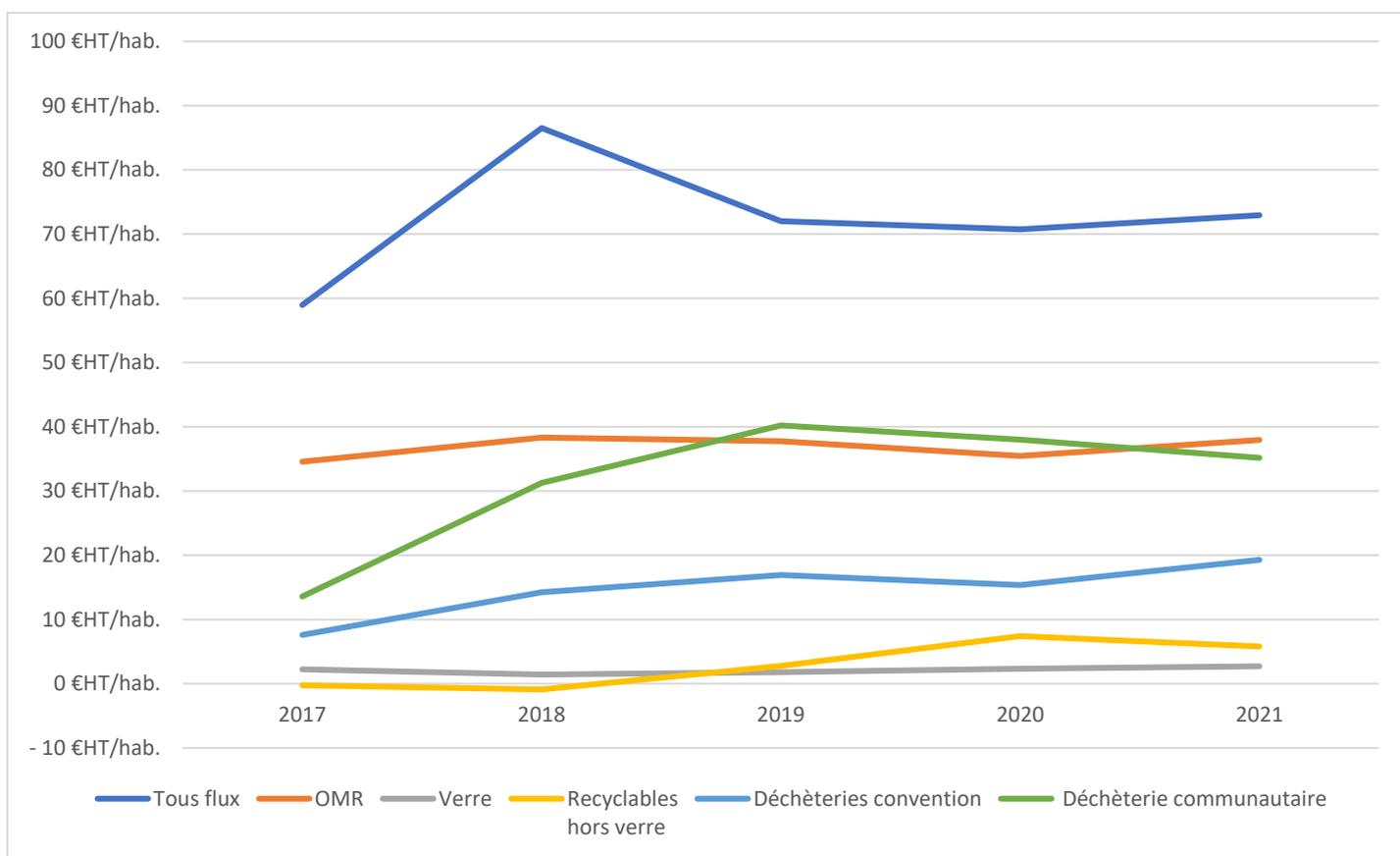
Figure 32 : Evolution des coûts aidés en €HT/tonne



Le flux des recyclables secs et de la déchèterie communautaire diminuent en 2021 grâce aux prix de rachat matière qui ont de nouveau augmenté. Le prix de rachat du verre n'a pas augmenté en 2021 à l'inverse de son coût de collecte, ce qui explique cette augmentation en €HT/tonne.

Les coûts aidés en €HT/hab. augmentent légèrement en 2021 pour tous les flux réunis. En détaillant les coûts aidés par flux, les tendances sont différentes (Figure 33) :

Figure 33 : Evolution des coûts aidés en €/hab.



Les coûts aidés en €/hab. du verre, des déchèteries en convention et des DMR ont augmenté en 2021.

Ceci est notamment dû, comme mentionné précédemment, à l'augmentation des coûts de collecte et de la TGAP. A l'inverse, grâce aux prix de rachat de matériaux, les coûts aidés des recyclables et de la déchèterie communautaire sont en baisse.

6.3. Comparaison à d'autres territoires

En comparant nos coûts aidés en €HT/hab. aux coûts aidés des collectivités en tarification incitative, du Grand Est, et rurales, le coût aidé de la déchèterie communautaire est supérieur à ces collectivités (Tableau 19⁹). De même pour le verre.

Concernant les DMR, notre collectivité reste dans la moyenne basse par rapport aux autres :

Tableau 19 : Comparaison du coûts aidés en €HT/hab. à d'autres territoires

	CCSGC	Tarification Incitative	Rurales	Grand Est
DMR	38	32.9	49.1	52.7
Verre	2.7	1.7	0.6	1.4
Recyclables hors verre	6	6.1	8.1	11
Déchèteries	27	28.5	24.4	22.4
Total (hors gravats)	73	71.5	83.1	95

Pour les recyclables secs, notre collectivité possède un coût aidé moins élevé que les moyennes d'autres collectivités, y compris celles en tarification incitative.

Pour le total des coûts aidés, la collectivité reste dans la moyenne basse et proche des autres collectivités en tarification incitative.

⁹ Données de comparaison 2019 (seules valeurs connues à la rédaction du rapport)

CONCLUSION ET PERSPECTIVE

En 2021, les tarifs de la redevance incitative ont augmenté de 31,5% pour anticiper l'augmentation des charges et combler le déficit constaté les années précédentes. Cette augmentation très importante est encore insuffisante pour rétablir un équilibre budgétaire.

L'année 2021 voit également arriver à son terme les marchés de collecte et de traitement de l'ensemble des flux de déchets. De nouveaux marchés vont donc se mettre en place au 1^{er} janvier 2022.

Rapport présenté en séance publique lors du conseil communautaire de la
Communauté de Communes qui s'est tenu le 20 Octobre 2022

Le Président,

C. THOMAS